



# Le Système National de Vulgarisation et d'appui Conseil Agricoles (SNVACA)



Décembre 2010

# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABBREVIATIONS	i
PREAMBULE	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1. L'HISTORIQUE ET L'EVOLUTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BURKINA FASO ET LES LECONS TIREES	8
1.1. L'HISTORIQUE ET L'EVOLUTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BURKINA FASO	8
1.1.1. La période 1947 – 1960 (période coloniale)	8
1.1.2. La période 1960 –1980	8
1.1.3. La période 1980 – 1990	9
1.1.4. La période 1990 – 2000	10
1.1.5. La période 2000 à nos jours	10
1.2. LES ACQUIS ET LES INSUFFISANCES DES APPROCHES PRECEDENTES DE VULGARISATION AGRICOLE	10
1.3. LA SITUATION ACTUELLE DE LA VULGARISATION ET DE L'APPUI CONSEIL AGRICOLES	12
1.3.1. Les services de vulgarisation et d'appui conseil	12
1.3.1.1. Les Ministères en charge du développement rural	12
1.3.1.2. Les instituts de recherche et les universités	12
1.3.1.3. Les organisations de producteurs (OP) et les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)	13
1.3.3. Les Leçons tirées des systèmes de vulgarisation agricole et de recherche-développement	15
CHAPITRE 2 : LE NOUVEAU SYSTEME NATIONAL DE VULGARISATION ET D'APPUI CONSEIL AGRICOLE_ (SNVACA)	18
2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	18
2.1.1. Orientations politiques et institutionnelles	18
2.1.1.1. Au niveau national	18
2.1.1.2. Au niveau régional	19
2.1.1.3. Au niveau africain	20
2.1.1.4. Au niveau international	21
2.1.2. Les attentes des producteurs dans l'environnement agricole actuel	22
2.2. OBJECTIFS DU SNVACA	24
2.2.1. Objectif global	24
2.2.2. Objectifs spécifiques	24
2.3. LES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LE NOUVEAU SYSTEME	25
2.4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU SNVACA	26
2.4.1. La prise en compte des savoirs locaux dans le système d'information agricole	26
2.4.2. La responsabilisation des acteurs	27
2.4.3. La fixation d'un ratio investissement/vulgarisation appui conseil	27
2.4.4. La contractualisation des services agricoles	27
2.4.5. Le renforcement de la liaison recherche-developpement	28
2.4.6. La prise en compte du genre	28
2.4.7. La prise en compte des specificites regionales	28
2.4.8. Recentrage du role de l'etat sur ses fonctions regaliennes (encadre 7)	28
2.5. ROLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SNVACA	28
2.5.1. Les Ministères du développement rural	29
2.5.2. Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique	29
2.5.3. Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)	29
2.5.4. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	29
2.5.6. Les chambres regionales d'agriculture (cra)	30
2.5.7. Les organisations non gouvernementales (ong)	30
2.5.8. Les bureaux d'etudes	30
2.6. Le mecanisme de mise en œuvre du snvaca	32
2.6.1. L'édition d'un répertoire des principaux prestataires de services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles et des Organisations Paysannes (OP)	32
2.6.2. L'identification des technologies et des besoins de renforcement de capacités	32
2.6.3. Le transfert et l'adoption des technologies	32
2.6.4. La contractualisation des services de vulgarisation et d'appui conseil	32
2.6.5. Le mécanisme d'encadrement des producteurs du fait du rétrécissement du réseau d'encadrement	33

2.6.6. La prise en compte du genre dans l'appui conseil	34
2.6.7. La stratégie de mise en œuvre du SNVACA	35
2.6.7.1. Les actions prioritaires	35
2.6.7.1.1. Le renforcement des capacités des acteurs	35
2.6.7.1.2. L'amélioration de la liaison recherche-vulgarisation-producteurs	35
2.6.7.1.3. La stratégie de communication du SNVACA	36
2.6.10. Les stratégies d'intervention du SNVACA	38
2.6.10.4. Les mécanismes de financement des services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles	40
2.6.10.5. Les outils de la vulgarisation agricole	41
2.6.12. Le dispositif général d'intervention du SNVACA	44
2.6.12.1. Le dispositif d'intervention du MAHRH	44
2.6.12.2. Le dispositif d'intervention du SNVACA	44
2.6.13. Les cadres de concertation du SNVACA	45
2.6.13.1. Au niveau national	45
2.6.13.2. Au niveau régional	45
2.6.13.3. Au niveau provincial	45
2.6.13.4. Au niveau communal	46
2.6.14. Le suivi évaluation	47
2.6.14.1. Importance du Suivi-évaluation dans la nouvelle approche	47
2.6.14.2. Organisation du Suivi -Evaluation	47
2.6.14.3. Champ d'application	48
2.6.14.4. Dispositif du suivi évaluation	48
2.6.14.5. Indicateurs de suivi évaluation	50
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	52
ANNEXE 1: CLARIFICATION DES CONCEPTS	54
1.1. Services Agricoles	54
1.2. Atelier Régional de Bilan/Programmation (ARBP)	54
1.3. Atelier Régional de Développement de l'Expertise Agricole (ARDEA)	54
1.4. Champ Ecole des Producteurs (CEP)	54
1.6. Exploitation agricole	55
1.7. Ménage agricole	55
1.8. Exploitant agricole	55
1. 9. Producteur ou actif	55
1.10. Agriculteur	55
1. 11. Producteur encadré	55
1. 12. Exploitation encadrée	56
1. 13. Village encadré	56
1. 14. Test	56
1. 15. Démonstration	56
1. 16. Visite Commentée (VC)	56
1.17. Journée de Démonstration (JD)	56
1.18. Indicateur de productivité	56
1.19. Indicateurs d'impact	56
1. 20. Indicateurs de réalisation	56
1. 21. Contractualisation	57
1. 22. Développement Participatif de Technologie (DPT)	57
1. 23. Conseil aux Exploitations Agricoles	57
1. 24. Technicien Spécialisé (TS)	57
ANNEXE 2 :PRINCIPAUX CONCEPTS DE BASE DES CHAMPS ECOLES DES PRODUCEURS (CEP)	58
ANNEXE 3 : LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BURKINABE	62
ANNEXE 4 : LES SYSTEMES DE PRODUCTION DOMINANTS PAR REGION AGRO-ECOLOGIQUE	63
ANNEXE 5 : SYSTEMES DE PRODUCTION DOMINANTS PAR REGION AGRO-ECOLOGIQUE	64
ANNEXE 6 : ORGANISATION POUR LA FOURNITURE DES SERVICES (OFFRE DE SERVICES)	65
ANNEXE 7 : L'APPROCHE CONSEIL AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES	66
ANNEXE 8 : RECHERCHE/DEVELOPPEMENT (R/D)	68

## PREAMBULE

Initialement, la terminologie anglaise « extension » ou vulgarisation a été utilisée au 19<sup>ème</sup> siècle en Angleterre pour désigner les programmes d'éducation des personnes adultes (Swanson, 2008).

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, la vulgarisation a été généralement perçue comme un moyen de diffusion du progrès scientifique et technique et de transfert de technologies. Cette définition se rapproche de celle donnée par le dictionnaire LE PETIT LAROUSSE 2005 à savoir que la vulgarisation est « l'action de mettre des connaissances techniques et scientifiques à la portée des non-spécialistes ».

L'utilisation du terme vulgarisation en Agriculture n'a pas toujours été unanimement acceptée par tous car elle (la vulgarisation) suppose que le transfert de connaissances (ou de technologies) se fait dans un sens unique sans la prise en compte des savoirs locaux.

Plusieurs définitions ont ainsi été données à la notion de vulgarisation agricole. En effet les besoins des producteurs ne sont pas que techniques car ils peuvent revêtir des aspects sociologiques, organisationnels, commerciaux (liaison production-marché), environnementaux, etc.

Aussi, Jean Morize (1992), dans son livre « Manuel de vulgarisation agricole » a donné plusieurs définitions de la vulgarisation agricole en fonction du but visé.

1. Par rapport à la transmission de messages techniques généralement issus de la recherche, vulgariser c'est « présenter sous une forme assimilable par les paysans, les solutions mises au point par la recherche pour résoudre leurs problèmes de productions agricoles. C'est une formation technique et pratique pour produire plus et/ou mieux » ;

2. Par rapport aux changements de comportements des producteurs, vulgariser c'est « amener les paysans à changer certains comportements vis-à-vis des méthodes de production » ;

3. Par rapport à l'étude du milieu en vue de son amélioration, vulgariser c'est « écouter les paysans pour adapter les innovations, émanant de l'extérieur, aux conditions socio-économiques du milieu (contraintes et potentialités) et ce, dans le but d'améliorer leur niveau de vie » ;

4. Par rapport à la dynamisation du milieu et à sa prise en charge par lui-même, vulgariser c'est « responsabiliser le milieu rural en l'aidant à s'organiser et à capitaliser ses connaissances et ses expériences, afin qu'il recherche lui-même, avec l'appui extérieur disponible, tout ce qui peut améliorer sa situation » ;

5. Par rapport à la communication, vulgariser c'est « faciliter la communication du monde paysan avec l'extérieur, communication avec la recherche, mais aussi avec l'ensemble des autres services détenteurs d'informations susceptibles d'intéresser la production ou le développement ».

La notion de vulgarisation agricole apparaît donc très complexe et évolue avec le temps et les mutations de l'agriculture.

Cependant, la vulgarisation agricole peut se définir comme une fonction destinée à apporter aux producteurs, des connaissances et des compétences basées sur leurs besoins et demandes de façon participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Le vulgarisateur agricole doit être perçu plus comme un facilitateur qu'un formateur (Encadré 1).

Aussi la notion d'appui conseil apparaît plus appropriée dans les relations entre les services de vulgarisation (publics et privés) et les producteurs car les besoins en matière de renforcement des capacités et de technologies à adopter doivent émaner de ces derniers.

Le renforcement de capacités des agents de vulgarisation (publics et privés) est également important afin que ceux-ci soient à même de répondre aux sollicitations des producteurs et de leurs organisations. Pour cela, les agents de vulgarisation doivent (i) avoir les nouvelles informations dans les domaines des productions agricoles (formation continue/recyclage); (ii) maîtriser les approches participatives pour l'adoption des technologies ; (iii) prendre en compte la liaison production-marché pour une valorisation du produit ; (iv) maîtriser les outils de vulgarisation agricole dans cette ère des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Les organisations des producteurs ont connu un dynamisme certain ces dix dernières années liées au rétrécissement du réseau d'encadrement public (gel dans le recrutement du personnel, départ à la retraite, insuffisance des moyens logistiques et de fonctionnement). Une place non négligeable de l'encadrement du monde rural a été prise également par les Organisations de producteurs (OP), Organisations Non Gouvernementales (ONG), les bureaux d'études, etc.

Ces structures prestataires de services de vulgarisation ont leur place dans l'encadrement des producteurs et doivent venir en complément à l'appui conseil apporté par les services publics. La « Révolution Verte » a été possible dans les pays d'Asie et d'Europe grâce aux services publics de vulgarisation qui ont joué un rôle important dans la productivité agricole de cultures comme le riz et le blé à travers le renforcement des capacités des producteurs et l'adoption de technologies performantes (Swanson, 2008).

Enfin, l'Etat doit jouer son rôle régalien notamment (i) par l'accompagnement des producteurs et de leurs organisations faîtières ; (ii) par la mise en cohérence et la synergie des activités d'appui conseil à l'endroit du monde rural ; (iii) par la capitalisation des activités des prestataires de service de vulgarisation (public et privé) ; (iv) par une meilleure organisation des interprofessions

***Encadré 1 : La vulgarisation est plus « facilitation » que « transfert de technologies »***

La vulgarisation est trop souvent considérée comme un moyen de diffusion du progrès scientifique et technique et de transfert de technologies. Cette définition étroite est très insatisfaisante. La diffusion des connaissances ne se fait pas à sens unique, du milieu scientifique vers les producteurs. Il existe des savoirs paysans qu'il faut recenser, analyser, valoriser, faire circuler et diffuser.

Les informations dont ont besoin les producteurs ne sont pas seulement techniques. En agriculture, il est rare qu'une solution simple soit suffisante pour traiter des questions comportant des aspects techniques mais également économiques, commerciaux, sociaux et environnementaux.

*Note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole. Groupe de Neuchâtel - 1999*

**INTRODUCTION**

L'agriculture constitue le secteur clé de l'économie du Burkina Faso. Le secteur rural occupe 86% de la population du Burkina Faso et contribue pour près de 40% à l'économie nationale avec respectivement 25, 12 et 3% pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie & pêche. Cette agriculture de subsistance est constituée principalement par de petites exploitations familiales qui dépendent des conditions agroclimatiques (peu favorables dans la majeure partie du pays). Elle est basée essentiellement sur les cultures pluviales.

L'agriculture africaine parvient difficilement à couvrir les besoins alimentaires de sa population au cours des dernières décennies. Elle se caractérise par une diminution progressive des rendements corrélée à un accroissement constant de sa population. Dans les décennies futures, l'agriculture africaine devra nourrir une population qui passera de 832 millions de personnes en 2002 à 1,8 milliards en 2050 (Riviera *et al.*, 2005).

En revanche, dans plusieurs pays d'Asie et de l'Amérique latine, les rendements des principales céréales (riz, blé et maïs) ont plus que doublé entre la période 1960-1990 du fait essentiellement de l'introduction de variétés améliorées à haut rendement combinées à des paquets technologiques adaptés (Riviera *et al.*, 2005). Ces augmentations importantes de la productivité et de la production agricoles ont été appelées « Révolution Verte ».

Le challenge pour la majorité des pays africains au sud du Sahara sera d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations. Aussi la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est de favoriser les conditions propices pour une révolution verte agricole en Afrique.

La recherche et le transfert des technologies ont été reconnus par le NEPAD comme les facteurs principaux de la sécurisation alimentaire durable et de l'éradication de la faim et de la pauvreté en Afrique (Riviera *et al.*, 2005).

En effet, la vulgarisation agricole est un des maillons importants du développement de l'agriculture à travers la diffusion et l'adoption des technologies issues de la recherche et des savoirs locaux et serait donc le pilier essentiel de la recherche-développement. La recherche agricole bien que performante n'aurait d'impacts que si les services de vulgarisation publics comme privés parviennent à faire adopter les technologies par les bénéficiaires.

La performance de l'agriculture burkinabè serait donc fonction du dynamisme de sa recherche agricole et de l'accélération de l'adoption des technologies par les services de vulgarisation publics comme privés. La vulgarisation agricole et l'appui conseil devraient s'adapter aux typologies des exploitations agricoles du pays qui sont en constante évolution mais aussi devraient tenir compte également des spécificités agricoles régionales afin de répondre au mieux aux besoins des producteurs en matière de renforcement de capacités et de paquets technologiques.

C'est dans ce contexte que ce projet de document présentant le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles est proposé et prend en compte les préoccupations de tous les acteurs que sont les producteurs et leurs organisations faîtières, les services étatiques (MAHRH, MRA, MECV, MESSRS), les ONG, les bureaux d'études, etc.

Le document est subdivisé en 2 chapitres :

- Le chapitre 1 qui traite de l'historique de la vulgarisation agricole au Burkina Faso de la période coloniale à nos jours et les leçons tirées ;
- Le chapitre 2 présente le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles avec un accent sur sa mise en œuvre.

# **CHAPITRE 1**

## **HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BURKINA FASO**

## **CHAPITRE 1. L'HISTORIQUE ET L'EVOLUTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BURKINA FASO ET LES LECONS TIREES**

### **1.1. L'HISTORIQUE ET L'EVOLUTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BURKINA FASO**

L'introduction des techniques d'intensification de la production agricole au Burkina Faso s'est faite dans un premier temps comme une mesure d'accompagnement à la production obligatoire de coton décidée en 1924 par le Gouverneur Hesling de la Colonie de Haute-Volta.

Jusqu'en 1932, la gestion des « affaires agricoles » relevait directement des structures administratives. A partir de 1944, la création des directions de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts au niveau du gouvernorat général de l'Afrique de l'Ouest, va permettre la mise en place progressive de certaines structures techniques.

Globalement, l'histoire de la vulgarisation et de la recherche/développement peut être subdivisée en 5 grandes périodes historiques.

#### **1.1.1. La période 1947 – 1960 (période coloniale)**

Au plan institutionnel, cette période a été caractérisée par l'intervention de plusieurs structures étrangères de recherche/développement et de vulgarisation centrées sur les productions de rente. C'est le cas de la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT) à l'Ouest pour la culture du coton, de la Société d'Assistance Technique et de Coopération (SATEC) au Centre pour la vulgarisation de la culture attelée, du Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA) au Nord pour la restauration des sols, du GERES au Centre-Nord et au Nord pour la lutte antiérosive, de la Compagnie Internationale de Développement Rural (CIDR) au Sud-Ouest et au Sahel pour la production agricole et l'épargne villageoise.

Des structures de recherche ont été mises en place pour accompagner l'action de ces sociétés d'intervention. Il s'agit notamment de l'Institut de Recherche pour le Coton et les Textiles (IRCT), de l'Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux (IRHO) et de l'Institut de Recherche pour l'Agriculture Tropicale (IRAT) pour les céréales et les cultures maraîchères.

Ces structures avaient une approche très dirigiste caractérisée par la quasi-imposition des technologies aux producteurs (approche verticale de la vulgarisation) en vue d'impulser essentiellement les productions des cultures de rente. Les instruments ou outils de diffusion/vulgarisation des innovations technologiques utilisés étaient les suivants : (i) les sociétés de prévoyance ; (ii) les fermes pilotes ; (iii) les centres d'encadrement rural, etc.

#### **1.1.2. La période 1960 –1980**

Cette période a été caractérisée par la prise en main progressive des politiques et stratégies agricoles par les responsables nationaux. Ainsi, les Organismes Régionaux de Développement (ORD) ont été mis en place à partir de 1966 avec pour ambition de promouvoir le développement rural au plan régional. Les écoles rurales ont été transformées plus tard en Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) et l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) et la recherche agricole ont vu le jour avec une tendance à la spécialisation.

Le transfert de technologies était essentiellement assuré par un réseau d'agents d'encadrement qui recevaient de la part de leur direction technique des paquets technologiques issus des stations de recherche. Les points d'Appui à la Pré-vulgarisation et d'Expérimentation Multi-locales (PAPEM) ont servi de site de transfert.

La période 1960-1980 a été aussi marquée par la mise en œuvre de grands projets tels que :



- le projet coton avec l'approche Formation et Visites (training and visite ou T&V) comme système de vulgarisation soutenu par la Banque Mondiale ;
- le Projet de Développement Rural à l'Est qui a expérimenté le système de paysans-relais ;
- les Unités de planification des AVV ;
- le projet ARCOMA/COREMA/FAO qui a facilité le développement des institutions rurales et l'accès au crédit agricole (charrettes/charrues).

### 1.1.3. La période 1980 – 1990

L'année 1981 verra la création du Service National de la Vulgarisation, transformé en 1985 en Service de Vulgarisation et d'Animation Rurale (SVAR), érigé en Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA) en 1988. Ceci a entraîné une coordination et une gestion des activités de la vulgarisation et de recherche - développement au plan national. Les méthodes d'intervention sont restées dirigistes. Cependant il faut souligner : (i) au niveau de la vulgarisation, le renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation des activités de vulgarisation par le SVAR puis la DVA ; (ii) au niveau de la recherche, la création d'un Service Liaison Recherche-développement au sein de tous les instituts de recherche du CNRST pour piloter les mécanismes mis en œuvre pour assurer le transfert et la diffusion des résultats de recherche au profit des utilisateurs.

Cette période a connu la mise en œuvre de l'Opération Test de Renforcement de la Vulgarisation Agricole (OTRVA) conduite dans cinq (5) ORD de 1986 à 1989. Ce système de vulgarisation a été une adaptation du T&V aux réalités socioculturelles du Burkina (Encadré 2). Notons également l'utilisation de paysans formateurs (agro-formateurs, paysans auxiliaires de vulgarisation, etc.).

Les Centres Régionaux de Promotion Agro-pastorale (CRPA) ont remplacé les ORD à partir de 1988. Les CRPA se sont basés sur les moyens d'intervention des ORD jusqu'en 1992 avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

#### ***Encadré 2 : les principales approches de vulgarisation agricole utilisées***

##### **Approche Formation et Visites (Training & Visits)**

Elle consiste à former les producteurs et à assurer leur suivi dans leurs exploitations agricoles. Elle est fortement structurée, disciplinée et fondée sur : (i) la formation et les visites et (ii) la programmation suivant un calendrier précis de la formation des vulgarisateurs de villages par des spécialistes en diverses disciplines, ainsi qu'un calendrier des visites que ces vulgarisateurs doivent rendre aux agriculteurs.

Les principaux avantages sont : (i) l'existence d'un service unifié ; (ii) le calendrier précis et régulier.

Comme Inconvénients on peut citer : i) le coût élevé de l'approche car exigeant un réseau dense d'encadrement; (ii) l'investissement pour une formation coûteuse de spécialistes.

##### **Opération test d'appui conseil à la demande**

Elle a consisté à répondre à la demande d'appui conseil des producteurs et de leurs organisations. Elle s'appuie sur les principes suivants : (i) la responsabilisation des acteurs (maîtrise d'ouvrage des actions) ; (ii) la séparation entre financement des structures de vulgarisation et investissements agricoles ; (iii) la contractualisation des services agricoles ; (iv) l'exécution par l'Etat de ses missions régaliennes.

Comme avantages on peut citer : (i) l'implication des différents acteurs à l'élaboration, la sélection, la conduite et le suivi des projets soumis ; (ii) les producteurs sont au centre de la prise de décision sur leurs besoins.

Les principaux inconvénients notés étaient : (i) la lourdeur du mécanisme de sélection et de financement ; (ii) la faible capacité de gestion des responsables des comités de sélection ; (iii) la mauvaise gestion des fonds par les organisations de producteurs bénéficiaires.

*Source : La rédaction*

#### 1.1.4. La période 1990 – 2000

Cette période a été marquée par l'adoption et la généralisation d'un même système national de vulgarisation agricole (SNVA) pour l'ensemble du pays. Le SNVA a été conçu de manière à prendre en compte la vulgarisation de masse et l'approche individuelle de transfert de technologies (Encadré 3). Les cibles concernées étaient des groupes de travail, des groupements villageois, des coopératives, ainsi que des producteurs individuels à travers des Activités de Travaux de Groupes (ATG) et des Activités de Suivi et de Visites des Exploitations (ASVE).

Durant cette période, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) a été adopté. Ainsi, le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) a entrepris plusieurs réformes structurelles et économiques visant le désengagement de l'Etat des fonctions concurrentielles.

Ces réformes ont conduit à la réorganisation des services agricoles qui a influencé le cadre organisationnel et le contenu de la vulgarisation agricole. C'était également l'apparition de nouveaux acteurs privés dans le domaine de la vulgarisation agricole (ONG, projets, associations, etc.). Le SNVA a été financé principalement à travers le PRSAP, le PNDSA.

#### 1.1.5. La période 2000 à nos jours

Cette période est caractérisée par la poursuite du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) dont les faits majeurs suivants: (i) le test d'appui conseil à la demande ; (ii) la régression, voire l'abandon du système de vulgarisation basée sur l'approche «Training and Visits» dont la principale cause est l'insuffisance de ressources humaines liée aux conditionnalités du PASA, de ressources matérielles et financières en raison de la fin du PNDSA II) ; (iii) l'adoption de plusieurs stratégies et politiques avec une priorité confirmée pour le Monde Rural, et particulièrement la nécessaire liaison productions-marché ; (iv) le renforcement des approches de développement local et l'enracinement de la décentralisation.

##### **Encadré 3: les acquis et les insuffisances du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA)**

###### • **Acquis**

- L'existence d'un schéma organisationnel assez élaboré des activités de vulgarisation agricole centrée sur une programmation rigoureuse des activités ;
- Une liaison recherche-développement, revigorée et fonctionnelle avec une approche triangulaire entre Chercheurs-Vulgarisateurs-Producteurs;
- La formation continue et en cascade des agents et des producteurs ;
- Le diagnostic préalable des contraintes en vue de la formulation des thèmes techniques ;
- L'utilisation et la promotion d'outils pour la diffusion des technologies et la formation ;
- La tenue annuelle d'un bilan et d'une programmation de la vulgarisation agricole avec la participation de la recherche.

###### • **Insuffisances**

- L'exigence de moyens humains matériels et financiers importants pour rendre le schéma organisationnel du SNVA véritablement opérationnel ;
- L'insuffisance de synergie d'actions et de complémentarité avec les autres partenaires (Projets, ONG, etc.) ;
- La quasi-totale dépendance de la vulgarisation du bailleur de fonds ;
- La faible introduction des techniques de gestion de l'exploitation dans le transfert des connaissances ;
- Le système s'adresse de façon uniforme à des producteurs ayant des besoins et des niveaux techniques différents.

Source : La rédaction

## 1.2. LES ACQUIS ET LES INSUFFISANCES DES APPROCHES PRECEDENTES DE VULGARISATION AGRICOLE

Des acquis et des insuffisances ont été engendrés par les différentes approches (Encadré 2).

En termes d'acquis, on peut citer :

- L'émergence de mouvements coopératifs durant la période coloniale, suivie d'une organisation accrue des producteurs en groupements villageois et leur formation à une meilleure connaissance de la vie associative;
- La création et le développement des stations de recherche de Saria, Farako-Bâ et Niangoloko;
- le développement d'une approche plus participative des bénéficiaires en rupture avec celle dirigiste d'alors ;
- La mise en place d'une structure centrale de coordination et de gestion de la vulgarisation agricole ;
- la conception et l'expérimentation d'une approche nouvelle qui est l'appui – conseil à la demande et la contractualisation des services agricoles ;
- l'émergence d'organisations socioprofessionnelles, et faitières agricoles (CPF, FNOP, FNGN, CIR-B, CIC-B, FEPA-B, etc.) et des prestataires privés (bureaux d'études, ONG) qui ont servi de relais à la vulgarisation ;
- L'élaboration d'une stratégie d'intervention basée sur :
  - o La création et l'animation des cellules « recherche-développement » aux niveaux central et régional ;
  - o Le développement de l'approche triangulaire entre Chercheurs – Vulgarisateurs – Producteurs (DPT) ;
  - o Le diagnostic préalable des contraintes en vue de la formulation des thèmes techniques ;
  - o La formation continue et en cascade des agents à travers les Ateliers Mensuels de Revue de Technologies (AMRT) et des producteurs (groupes de travail, visites commentées, suivi en exploitation, PAPEM, etc.);
  - o L'utilisation et la promotion d'outils pour la diffusion des technologies et la formation ;
  - o La tenue annuelle de la rencontre bilan/programmation programmation de la vulgarisation agricole avec la participation de la recherche.

Comme insuffisances, on peut citer :

- La faible implication des producteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de recherche et de développement agricole ;
- La faible prise en compte des savoirs locaux et des réalités socioculturelles dans les processus de génération et de diffusion/vulgarisation des technologies ;
- Le faible niveau de concertation et de synergie d'actions entre les structures d'exécution des projets et programmes des ministères en charge du développement rural et les structures d'encadrement ;
- La faible synergie d'actions et de complémentarité avec les autres partenaires (ONG, associations et organisations de producteurs, privés, etc.) ;
- L'insuffisance de mécanismes de diagnostic préalable des contraintes de l'exploitation (production, commercialisation);
- La faible liaison recherche-développement pour la diffusion des technologies;
- La presque quasi-totale dépendance de la vulgarisation des bailleurs de fonds extérieurs;

- La faible introduction des thèmes portant sur la gestion de l'exploitation dans le transfert des connaissances ;
- La faible prise en compte des besoins des producteurs selon leur niveau de technicité et les spécificités régionales;
- L'inexistence actuelle d'un système de vulgarisation réellement opérationnel ;
- La rupture de la liaison chercheurs/vulgarisateurs qui a conduit à une intervention directe des chercheurs sur le terrain ;
- La réduction numérique et le vieillissement des agents ;
- L'absence de coordination des activités de vulgarisation agricole et d'appui conseil au plan national ;
- L'absence actuelle de financement du SNVA.

### **1.3. LA SITUATION ACTUELLE DE LA VULGARISATION ET DE L'APPUI CONSEIL AGRICOLES**

#### **1.3.1. Les services de vulgarisation et d'appui conseil**

##### **1.3.1.1. Les Ministères en charge du développement rural**

Les services techniques de l'Etat (agriculture, élevage et environnement) assurent actuellement la vulgarisation, l'appui conseil, la formation, l'information/sensibilisation et le suivi des producteurs. Les directions les plus impliquées sont celles de la vulgarisation et recherche/développement dont les activités ont fortement baissé depuis la fin du Projet de Renforcement des Services Agricoles et Pastoraux (PRSAP) et du Projet National de Développement du Secteur Agricole phase 2 (PNDSAII) en 2004.

Depuis lors, les services publics de vulgarisation agricole n'ont plus de programmes d'activités clairement définis. Aussi, les services techniques décentralisés des ministères en charge du développement rural sont sollicités par les projets et programmes des ministères concernés, les ONG et les OP à travers des contrats et conventions. Tant il vrai que les activités de vulgarisation et d'appui conseil visent l'atteinte de leurs objectifs à court terme car étant plus soucieux des résultats quantitatifs. Mais il est à noter que les activités sont exécutées indépendamment les uns des autres et d'une manière non coordonnée, chaque partenaire visant ses propres objectifs.

Dans ce contexte, il n'est pas rare de constater que les mêmes thèmes sont dispensés plusieurs fois à la même population cible. On note également que ces partenaires ont parfois des moyens limités dans le temps et interviennent dans des zones circonscrites si bien que ces actions isolées ne peuvent pas impulser un développement global de l'agriculture à l'échelle régionale et/ou nationale.

Les principales activités des services techniques actuels comprennent également la formation du personnel technique et l'exécution de programmes de recherche/développement en collaboration avec les instituts de recherche. La formation des cadres et agents techniques est assurée par le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP), les centres de formation des formateurs d'agriculteurs de Farako-Ba et de Kamboincé et celle des jeunes ruraux par les Centres de Promotion Rurale (CPR).

Au manque de financement des services de vulgarisation publique, s'ajoute le rétrécissement du réseau d'encadrement suite au gel intervenu au cours des années 1990 avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA). En effet sur près de 950 unités d'animation technique (UAT) fonctionnelles, seulement 450 sont fonctionnelles pour un total de près de 900 agents d'appui conseil.

##### **1.3.1.2. Les instituts de recherche et les universités**

Les instituts de recherche sont très impliqués dans la formation, le transfert de technologie et l'appui conseil du monde rural. Les universités sont moins impliquées que les instituts de recherche agricole dans les activités de vulgarisation et d'appui conseil à l'endroit des producteurs. Néanmoins elles s'impliquent de plus en plus dans les formations académiques notamment à travers les nouvelles filières de formation des ingénieurs en vulgarisation formés au niveau de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso grâce à l'appui de l'ONG Sasakawa Global 2000 (Encadré 4). Les formations impliquent 9 universités et écoles agricoles africaines dont le Burkina.

Tout comme les services de vulgarisation des Ministères en charge du développement rural, la recherche agricole intervient directement sur le terrain en offrant des prestations aux projets et programmes, aux ONG et aux OP.

La chaîne initialement établie en matière de vulgarisation et d'appui conseil agricoles à travers les services de Recherche/Développement n'est plus fonctionnelle du fait du rétrécissement du réseau de vulgarisateurs et de l'abandon de certains outils comme les Ateliers Mensuels de Revue de Technologies (AMRT). Aussi, il devient difficile d'élargir l'appui conseil à un grand nombre de producteurs et de renforcer la capacité technique des agents de vulgarisation.

Les cadres de rencontre qui existaient entre la recherche et les agents d'encadrement permettaient le renforcement de capacités de ces derniers et leur mise à niveau par rapport aux nouvelles technologies développées. Les agents d'encadrement étaient à même de répondre aux besoins des producteurs qui sont de plus en plus exigeant en matière de formation et d'appui conseil.

#### **Encadré 4: le fonds Sasakawa pour la formation en vulgarisation en Afrique (SAFE)**

Le Fonds Sasakawa pour la Formation en vulgarisation en Afrique (Sasakawa Africa Fund for Extension Education ou SAFE) vise 2 impératifs de développement :

- Le premier consiste à résolument amener les universités et collèges agricoles d'Afrique dans le processus du développement rural à travers la conception et le développement de nouveaux programmes novateurs de formation continue.
- Le second consiste à élargir et renforcer le champ des compétences professionnelles des agents de terrain et acteurs de changement en milieu rural afin de mieux répondre aux besoins des petites familles rurales.

Les services agricoles de conseil sont sous une pression croissante pour changer positivement la vie des petites familles rurales et les ressources de base dont elles dépendent. Cette pression crée de nouvelles demandes pour la formation agricole, non seulement en termes de programmes appropriés mais aussi en termes de mode d'instruction. SAFE a pris les devants en développant des programmes de formation et de leadership en milieu rural taillés sur mesure pour les professionnels de développement qui travaillent directement avec les communautés rurales pour améliorer leurs conditions de vie.

Source : Portail web de SG 2000 sur [www.safe-africa.com/SAFE\\_flierFRENCH%5B1%5D.pdf](http://www.safe-africa.com/SAFE_flierFRENCH%5B1%5D.pdf)

### **1.3.1.3. Les organisations de producteurs (OP) et les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)**

L'environnement de la vulgarisation agricole du Burkina Faso a été marqué ces dernières années par une profusion d'organisations de producteurs qui ont conduit à la formation de groupements, d'unions, de fédérations et de confédérations. Plusieurs organisations faitières

ont marqué le monde rural burkinabè mais quelques unes émergent du lot. Il s'agit principalement de :

- La Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) créée en 1967, est très connue car couvrant aujourd'hui près de 5.482 groupements, regroupés en 82 unions et en 11 inter-unions avec près de 600.000 adhérents dont plus de 52% de femmes. Les groupements Naam sont présents dans 27 provinces sur les 45 que compte le Burkina.
- La Confédération Paysanne du Faso (CPF) a été créée en novembre 2002 et regroupe de nos jours cinq organisations faïtières qui sont : la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFERB), la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF), la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB), l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et la Fédération des Professionnels Agricoles du Faso (FEPAB).

Les organisations faïtières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays. Pour une plus grande efficacité des organisations de producteurs, l'Etat a institué un cadre réglementaire pour l'organisation et la professionnalisation de tout cet ensemble.

Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) sont venues parachever l'organisation du monde rural à travers une structure autonome où tous les acteurs s'y retrouvent afin de promouvoir le développement des filières agrosylvopastorales.

#### **1.3.1.4. Les services privés de vulgarisation et d'appui conseil**

Un nombre important de prestataires assurent la vulgarisation et l'appui conseil auprès des producteurs et de leurs organisations faïtières. Les principaux acteurs sont :

- les ONG dont les actions sont multiformes selon les objectifs visés. Beaucoup d'ONG interviennent dans le monde rural à travers des activités couvrant tous les domaines agricoles (renforcement de capacités, appui conseil, accès aux intrants, warrantage, etc.) ;
- les bureaux d'études sont impliqués également dans les aspects de formation et réalisations d'études au profit des projets et programmes, des ONG et des organisations de producteurs.

Les actions des ONG sont bien souvent localisées dans des zones d'intervention précises et n'ont parfois pas d'impact sur les régions avoisinantes. Les ONG comme les bureaux d'études ont souvent recours aux structures techniques ou aux agents de l'Etat pour la réalisation de leurs activités de vulgarisation et d'appui conseil agricoles

#### **1.3.2. Les principales approches de vulgarisation et d'appui conseil**

Plusieurs approches de vulgarisation et d'appui conseil ont cours actuellement. Elles sont de plus en plus fonction des objectifs visés par la demande. Des approches sont également promues par les projets et programmes mais également par les institutions internationales telles la Banque Mondiale et la FAO principalement.

Les principales approches sont :

1. Le Champ Ecole de Producteurs (CEP) développé par la FAO est utilisé comme outil de transfert de connaissances et de technologies. Ses principes sont : (i) les producteurs sont considérés comme des experts ; (ii) l'agent de vulgarisation est un facilitateur ; (iii) la formation suit un cycle saisonnier ;

2. Le Développement Participatif des Technologies (DPT) est basé sur le postulat que « tout résultat de recherche généré en réponse à la demande des producteurs et avec eux est facilement valorisé par ceux-ci ». Les principaux objectifs du DPT sont (i) habituer les producteurs (utilisateurs) à exprimer des demandes vis-à-vis de la recherche ; (ii) assurer un lien étroit entre la recherche et la production ; (iii) permettre une valorisation effective de l'expertise des producteurs dans la définition des activités de recherche ;
3. L'approche filières spécialisées par produit part du principe que pour accroître la production d'une culture donnée, il faut regrouper les fonctions qui la concernent : vulgarisation, recherche, fournitures d'intrants, transformation, commercialisation. C'est le cas de l'approche SOFITEX axée sur une seule culture d'exportation qu'est le coton.
4. L'approche projets qui consiste à réaliser des activités de vulgarisation dans un endroit et dans un laps de temps donné bien souvent sur financement extérieur. L'objectif est de faire une démonstration de techniques et de méthodes qui pourraient être adoptées et continuées à être appliquées après la conclusion du projet. Les résultats se mesurent aux changements à court terme observés sur le site ;
5. Le Conseil d'Exploitation Familiale (CEF) est un outil d'aide à la décision. Il permet au producteur d'avoir une image sur la rentabilité de son travail et de prendre des décisions d'orientation sur son exploitation agricole en vue d'augmenter son revenu et de contribuer à l'amélioration de ses conditions de vie. Il se base sur des étapes d'enregistrement de données, d'analyse des résultats, de prévision et de suivi.

### **1.3.3. Les Leçons tirées des systèmes de vulgarisation agricole et de recherche-développement (Encadré 5)**

L'analyse des différents systèmes et approches de recherche-développement et de vulgarisation agricole menés par les structures nationales, les projets de développement et les ONG, permet de tirer les principaux enseignements ci-après :

- Les approches de vulgarisation agricole mises en œuvre jusqu'à ce jour ont souffert d'une insuffisance de mise en œuvre du volet recherche/développement. Une liaison efficace entre Recherche - Vulgarisation - Production est indispensable pour une vulgarisation efficiente et durable ;
- Pour que la vulgarisation agricole et la recherche-développement produisent les effets et les impacts escomptés, il faut placer les producteurs au centre des activités de vulgarisation et de recherche/développement. Pour ce faire, les conditions suivantes sont nécessaires : (i) une maîtrise de l'identification et de l'expression de la demande par les producteurs eux-mêmes ; (ii) une appropriation de la maîtrise d'ouvrage par les producteurs ;
- L'insuffisance d'accompagnement par l'Etat des structures chargées de l'approvisionnement en facteurs de production (intrants, mécanisation), des aménagements hydro-agricoles, de l'accès aux financements, de la commercialisation et de la transformation ne permet pas de booster la production et la productivité agricoles ;
- La recherche et la vulgarisation/appui conseil qui doivent aller de pair pour accélérer l'adoption des technologies par les producteurs, ont forcément un coût que l'Etat et les bénéficiaires (producteurs) se doivent de supporter ;
- Les approches de vulgarisation agricole qui se sont succédé n'ont pas suffisamment pris en compte les faiblesses et les insuffisances des approches précédentes.

***Encadré 5 : 50 ans d'histoire du conseil agricole en Afrique de l'Ouest : Le tournant de l'ajustement structurel : la remise en cause de la vulgarisation en tant que service public.***

L'une des principales mesures de l'ajustement structurel est la réforme du secteur public et le désengagement de l'État d'un certain nombre de fonctions au profit du secteur privé.

Dans ce contexte de désengagement de l'État et de volonté affichée de professionnalisation des agriculteurs, le modèle français des chambres d'agriculture est installé dans certains pays (Bénin, Mali) mais ce dispositif quelque peu « plaqué » et sans véritable implication des organisations de producteurs reste au départ peu opérationnel. Pour autant, cette privatisation « à marche forcée » des systèmes d'appui technique aux producteurs se fonde essentiellement sur des objectifs de réduction des dépenses publiques. Elle ne s'accompagne pas d'une analyse des enjeux en termes de service public et des conditions de prise en charge de ces prestations par le secteur privé et la profession agricole.

La fin des années 90 se caractérise ainsi par une période de flottement où il s'avère que le secteur privé et la profession agricole sont peu préparés et aptes à prendre le relais que les nouveaux cadres de politique agricole leur confient. Face à ce constat et dans un nouveau contexte d'élaboration concertée de politiques agricoles, émerge alors peu à peu, portée par certains acteurs de la vulgarisation et notamment les mouvements paysans, une nouvelle vision de l'appui-conseil aux producteurs. Un appui-conseil qui intègre un système large de gestion des connaissances désormais interactif, comprenant diverses approches méthodologiques et une pluralité de partenaires privés et publics.

*Extrait du Inter-réseaux Développement rural :*

*[www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/41-42-1-agriculture-en-quete-de/article/50-ans-d-histoire-du-conseil](http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/41-42-1-agriculture-en-quete-de/article/50-ans-d-histoire-du-conseil)*



# **CHAPITRE 2**

## **LE NOUVEAU SYSTEME NATIONAL DE VULGARISATION ET D'APPUI CONSEIL AGRICOLES**

## **CHAPITRE 2 : LE NOUVEAU SYSTEME NATIONAL DE VULGARISATION ET D'APPUI CONSEIL AGRICOLES (SNVACA)**

L'agriculture burkinabè est caractérisée par une insécurité alimentaire chronique liée à sa faible productivité agricole et à sa vulnérabilité aux aléas climatiques.

Pour faire face à cette situation, la Stratégie de Développement Rural (SDR) a été élaborée en 2003 et constitue un cadre de référence des interventions publiques en faveur du développement rural. Elle est en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

La vision de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 est de créer « un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité, à une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural, à la modernisation de l'agriculture familiale paysanne, à la diversification et à la spécialisation régionale des productions et à une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ».

L'objectif premier du nouveau SNVACA est de contribuer à rendre notre agriculture performante et durable afin de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus des producteurs.

### **2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La vulgarisation et l'appui conseil agricoles ont connu des mutations importantes liées notamment aux nouvelles orientations dans les politiques agricoles des pays influencées elles-mêmes par celles des niveaux régional, africain et international. La vulgarisation agricole a dû s'adapter également à la professionnalisation des organisations faitières et à l'apparition de nouveaux acteurs dans l'appui conseil agricole.

#### **2.1.1. Orientations politiques et institutionnelles**

##### **2.1.1.1. Au niveau national**

Suite au processus de libéralisation de l'économie nationale ayant entraîné un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) et à l'adoption des conventions issues du sommet de RIO, les départements ministériels en charge du développement rural, notamment ceux chargés de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, ont élaboré des documents de politiques et stratégies sectorielles entre 1995 et 2003, dont les principaux sont : (1) le Document d'Orientations Stratégiques pour une croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ; (2) le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l'agriculture ; (3) le Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE) ; (4) la Politique Forestière Nationale (PFN) ; (5) la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ; (6) le Document de Politiques et Stratégie en matière d'eau ; (7) la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique ; (8) le Plan d'actions sur les changements climatiques ; (9) le Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification ; (10) la Stratégie Nationale de l'Education Environnementale ; (11) la Stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques.

Par ailleurs, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui constitue le cadre national de référence pour l'ensemble des politiques sectorielles de développement, a été adopté par le Gouvernement en Juillet 2000. Après quelques années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de procéder à une mise en cohérence de ces différentes politiques et stratégies sectorielles entre elles, d'une part, et avec le CSLP, d'autre part.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en décembre 2002, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) dont les principes directeurs sont la responsabilisation des communautés de base, la décentralisation et le transfert de compétences. La LPDRD a pour but de proposer un cadre fédérateur et d'harmoniser les méthodes et les approches des différents projets et programmes de développement des communautés rurales de base.

Enfin le Gouvernement a élaboré et adopté en décembre 2003, la Stratégie du Développement Rural (SDR). L'élaboration de la SDR permet également de prendre davantage en compte les problématiques transversales communes à tous les intervenants pour le développement du secteur rural (organisation du monde rural, financement du secteur, accès et gestion des ressources naturelles, aménagement du milieu rural, transformation et commercialisation des produits, etc.).

Ainsi les ministères du développement rural (agriculture, élevage et environnement) disposent de services de vulgarisation autonomes qui, malheureusement ne travaillent pas en synergie alors que leurs actions sont souvent orientées vers les mêmes bénéficiaires. Plusieurs facteurs ont influencé la vulgarisation et l'appui conseil au niveau national dont les principaux sont :

- i. Le gel des recrutements intervenu suite au Programme d'Ajustement Structurel dans le secteur Agricole (PASA) et qui a été la cause principale du rétrécissement du réseau d'encadrement au niveau de l'ensemble des services de vulgarisation des trois (3) ministères du développement rural. L'arrêt des financements des services de vulgarisation a fini par affaiblir le système de vulgarisation publique ;
- ii. La place laissée vacante par les services publics d'encadrement du monde rural a été en partie occupée par les ONG et les organisations paysannes qui se sont de mieux en mieux structurées et professionnalisées avec le temps. Des unions, des fédérations et des confédérations ont vu le jour et jouent actuellement un rôle très important dans l'appui conseil du monde rural ;
- iii. La décentralisation qui apporte un souffle nouveau dans la prise en compte des préoccupations des populations en matière d'encadrement du monde rural à travers la création des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA). Le renforcement des capacités des CRA en ressources humaines et financières leur permettra de jouer pleinement leur rôle dans l'accompagnement du monde rural ;
- iv. La récente introduction et le développement rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le paysage médiatique ont contribué à des changements de comportement chez les producteurs (aussi bien en ce qui concerne la production que la commercialisation des produits agricoles). L'appropriation de ces outils par les structures en charge de la vulgarisation et d'appui conseil gagnerait à être organisée en vue d'une exploitation efficiente.

#### **2.1.1.2. Au niveau régional**

Face à la mondialisation, la constitution d'ensembles économiques régionaux solides s'avère nécessaire pour faire face à la concurrence internationale et mieux défendre leurs intérêts.

En Afrique de l'Ouest, le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) constituent, des Organisations Intergouvernementales (OIG) qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général, et dans le développement rural en particulier.

Les pays sahéliens ont adopté une déclaration qui définit leur vision de l'avenir au 21<sup>ème</sup> siècle. Les priorités portent sur: (i) la promotion des ressources ; (ii) le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux ; (iii) le développement rapide et durable des productions

végétales ; (iv) la croissance et la diversification des économies ; (v) la construction d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et le monde.

En outre, l'importance stratégique de la sécurité alimentaire a conduit le CILSS à en faire une priorité dans la mise en œuvre des orientations du processus Sahel 21. Cette priorité s'est traduite par l'élaboration d'un « Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel » adopté en mai 2001. Le Burkina Faso, qui a adopté une stratégie nationale de sécurité alimentaire (phase opérationnelle) en octobre 2001 a procédé à une mise en cohérence de la stratégie nationale avec celle régionale du CILSS.

De son côté, l'UEMOA a engagé un processus qui a abouti à l'adoption par les chefs d'Etat d'une Politique Agricole de l'Union (PAU) par l'acte additionnel n°03/2001 du 19 décembre 2001. Selon l'article 2, la PAU « couvre l'ensemble des activités de l'agriculture, de la foresterie, de l'élevage et de la pêche. Elle s'applique à tous les produits agricoles au sens large, comme étant l'ensemble des produits issus directement de ces activités et de ceux résultant d'une transformation indispensable à une première utilisation. La politique agricole de l'Union prend en compte tous les systèmes de production et d'exploitation au sein de l'Union, notamment l'agriculture familiale».

Par ailleurs, la CEDEAO dans l'article 25 (h) du traité révisé stipule que les Etats membres s'engagent à tout mettre en œuvre en vue de l'adoption d'une politique agricole commune.

Enfin, les chefs d'Etat ont adopté en décembre 2000 le Plan d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR/GIRE) dont le siège de la structure de coordination est basé à Ouagadougou.

### **2.1.1.3. Au niveau africain**

Face aux multiples contraintes qui entravent le développement du continent, les Chefs d'Etat ont adopté, sous l'égide de l'Union Africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD exprime une nouvelle vision de l'Afrique en vue d'éradiquer rapidement la pauvreté et de créer les conditions d'une croissance économique et d'un développement durable. Cette initiative s'inscrit également dans la perspective de réalisation des objectifs du millénaire, notamment en ce qui concerne, la réduction de la pauvreté et de la faim.

Le NEPAD s'est fixé dix (10) priorités sectorielles parmi lesquelles cinq (5) ont trait à l'Agriculture (au sens large du terme) :

1. La promotion de l'agriculture et la valorisation des produits, à travers le développement des agro-industries et des manufactures, afin de faciliter l'accès aux marchés locaux et d'exportation ;
2. Le développement des infrastructures et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
3. La prise de mesures de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et l'encouragement de la diffusion et de l'adoption de méthodes de production écologiquement durables ;
4. La promotion des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités et en facilitant leur accès aux facteurs de production (terres, crédits, équipements et intrants, formation, etc.) ;
5. L'élargissement et l'amélioration des prestations de services d'enseignement et de formation.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), élaboré avec l'assistance de la FAO, constitue le volet agricole du NEPAD, adopté par le Sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) du 10 au 12 juillet 2003.

Les initiatives proposées dans le PDDAA mettent l'accent sur les investissements réalisés dans trois domaines fondamentaux, qui peuvent apporter très rapidement une solution à la crise agricole du continent africain, ainsi qu'un quatrième domaine portant sur la recherche et les technologies dont les effets seront perçus à long terme.

Ces domaines fondamentaux qui se renforcent mutuellement et sur lesquels il faut s'appuyer pour améliorer à brève échéance la sécurité alimentaire et la balance commerciale de l'Afrique, sont les suivants :

1. l'accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
2. l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché ;
3. l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim ;
4. la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies performantes.

#### **2.1.1.4. Au niveau international**

Depuis les années 1990, le contexte international est marqué par le phénomène de la mondialisation qui se caractérise par une libéralisation de plus en plus poussée de l'économie se traduisant par :

- i. une concurrence accrue sur le marché international, avec la restructuration des grandes sociétés multinationales dont certaines renforcent leurs présences en Afrique ;
- ii. un manque d'équité et de transparence dans le commerce international, avec les multiples distorsions qui faussent les règles de la concurrence (ex : mesures de soutien, barrières tarifaires, mesures sanitaires et phytosanitaires appliquées par les pays développés), et ne facilitent pas l'accès aux marchés des produits agricoles des pays en développement et des pays les moins avancés, quand bien même ces produits sont compétitifs (ex : coton africain, fruits et légumes, etc.) ;
- iii. le développement rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui suppriment les distances et transforment le monde en un village planétaire ;
- iv. l'accroissement récurrent des prix des hydrocarbures qui a conduit d'une part à la flambée des prix des denrées de premières nécessités provoquant une crise alimentaire sans précédent et d'autre part à la promotion des énergies renouvelables (production de biocarburant au détriment des cultures vivrières).
- v. L'avènement de la biotechnologie à travers les cultures génétiquement modifiées (maïs, coton, niébé, etc.) dans les systèmes de culture des exploitations agricoles a influencé les orientations des politiques agricoles dans de nombreux pays africains;
- vi. La majorité des pays en développement souffrent encore de la faim et de la malnutrition, et n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Aussi, lors du sommet mondial sur l'alimentation tenu en 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015 (Swanson, 2008).

### 2.1.2. Les attentes des producteurs dans l'environnement agricole actuel

L'analyse du contexte fait ressortir que malgré les acquis de la vulgarisation agricole et d'appui conseil, des besoins subsistent au niveau de la grande majorité des producteurs. De nouveaux besoins sont apparus chez ceux techniquement plus avancés.

Les évolutions de l'agriculture au niveau mondial déterminent de nouveaux besoins d'apprentissage autant pour les exploitants agricoles que pour les agriculteurs de subsistance ou les agriculteurs professionnels des pays en développement.

Les opportunités nouvelles liées à la mondialisation influencent les activités de production agricole orientées de plus en plus vers le marché et non plus vers l'autoconsommation.

Il se dégage alors des défis majeurs qui se posent à savoir:

- Comment assurer durablement une vulgarisation et un appui conseil qui répondent aux besoins des différents types de producteurs ?
- Comment valoriser efficacement les résultats de la recherche agricole pour l'amélioration de la productivité des exploitations et assurer leur transfert efficient ?
- Comment assurer un appui conseil qui responsabilise les différents acteurs ?

Malheureusement, le faible niveau de fonctionnement des structures de vulgarisation résultant du manque de financement et du rétrécissement du réseau ne permet pas de répondre à ces besoins.

Au-delà de la réduction des financements publics aux institutions de recherche et de vulgarisation agricoles, il apparaît évident que les innovations agricoles, qu'elles soient issues des savoirs locaux ou des institutions de recherche (nationales, régionales ou internationales) et promues par les services publics de vulgarisation, les organisations de producteurs, les ONG, l'agrobusiness et le secteur privé, occupent une place importante au sein de l'agriculture familiale. Les innovations agricoles apportent des solutions à des questions pratiques, telle la productivité, la durabilité, et l'amélioration du rapport coût-qualité.

Aussi beaucoup de structures d'appui conseil œuvrent-elles pour développer des innovations technologiques agricoles plus appropriées et plus performantes en collaboration avec les producteurs et les autres acteurs.

Mais une question fondamentale demeure :

*Comment améliorer l'accès à l'innovation agricole à toutes les catégories d'exploitants agricoles afin de leur faire bénéficier des avantages comparatifs qu'offre le marché régional et international et générer une valeur ajoutée ?*

Pour lever les défis énumérés ci-dessus, les actions à entreprendre sont entre autres :

- i. L'intensification des productions qui fait appel à un besoin d'appui conseil aux acteurs ;
- ii. L'appui des producteurs en facteurs de production (semences de variétés améliorées à haut rendement, engrais, microcrédits, fumure organique, etc.) ;
- iii. L'amélioration de la qualité et de la compétitivité des productions agricoles (liaison production - marché) ;
- iv. La définition d'un cadre de référence pour pallier au désengagement de l'Etat et l'harmonisation des actions d'appui conseil ;
- v. L'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus ;
- vi. La gestion durable des ressources naturelles ;

- vii. La fourniture des services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles, objet d'une demande constante des producteurs lors des forums nationaux tels que la Journée Nationale du Paysan(JNP);
- viii. La prise en compte de l'émergence des nouveaux acteurs, avec l'apparition de nouveaux besoins jusque là non couverts par les offres actuelles d'appui conseil ;
- ix. La prise en compte de la grande masse de producteurs qui, paradoxalement, ne peuvent accéder d'eux-mêmes aux services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles.

Au vu des changements importants que l'agriculture du Burkina Faso traverse actuellement et de la nécessité de reformer notre système de vulgarisation agricole actuel afin de prendre en compte la nouvelle donne en matière d'encadrement du monde rural, il est apparu primordial de proposer un système qui propose une nouvelle vision de la vulgarisation et de l'appui conseil agricoles (Encadré 6).

## 2.2. OBJECTIFS DU SNVACA

Notre agriculture doit être performante et durable afin de garantir une sécurité alimentaire et améliorer les revenus des producteurs. Cela se fera par la mise en œuvre réussie du SNVACA à travers :

- La génération et la diffusion de technologies améliorées et la valorisation des savoirs locaux ;
- La promotion des filières et le renforcement des capacités des acteurs ;
- L'utilisation des TIC.

La finalité du SNVACA est de contribuer à la croissance accélérée et au développement durable.

### 2.2.1. Objectif global

L'objectif global du SNVACA est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la gestion durable des ressources naturelles.

### 2.2.2. Objectifs spécifiques

Le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles vise plusieurs objectifs spécifiques qui sont :

1. Accroître la productivité et la production agricoles ;
2. Renforcer les capacités des acteurs (le personnel des services de vulgarisation et d'appui conseil publics et privés, les producteurs et leurs organisations, etc.) ;
3. Promouvoir les technologies adaptées et appropriées en réponse aux changements climatiques issues de la recherche et des savoirs locaux ;
4. Promouvoir les cadres de concertation entre tous les acteurs impliqués dans l'appui conseil agricole pour une synergie d'action des interventions ;
5. Favoriser le partenariat entre les acteurs (la recherche, les services d'appui publics et privés, les organisations faïtières, les PTF, etc.) pour une mise en œuvre efficace et efficiente du SNVACA ;
6. Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SNVACA.

#### **Encadré 6: La vulgarisation agricole publique : une stratégie nationale**

"La réforme de la vulgarisation implique une vision politique, du volontarisme et une stratégie nationale qui tienne ses promesses s'agissant de sa mise en œuvre. Qu'il s'agisse de décentraliser, de privatiser ou de conclure des accords institutionnels avec le secteur privé (notamment avec des sociétés de financement de l'innovation, des ONG, des organisations de producteurs ruraux et de sociétés d'appui-conseil) ou qu'il s'agisse de promouvoir le financement (ou le cofinancement) des utilisateurs in fine de la vulgarisation et de l'appui-conseil, ce sont des questions propres à chaque pays qui appellent une analyse et une préparation systémiques et impliquent des changements graduels ainsi que la coordination du système et son suivi. Dans un tel cadre politique, il sera également nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de communication multimédia".

FAO. 2003. *A new extension vision for food security: Challenge to change*, par W.M. Rivera et M.K. Qamar. Rome.



## 2.3. LES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LE NOUVEAU SYSTEME

La fonction essentielle de la vulgarisation agricole est d'assurer la diffusion et l'adoption des technologies en impliquant sur une base participative tous les acteurs en amont et en aval de la chaîne (Schéma 1).

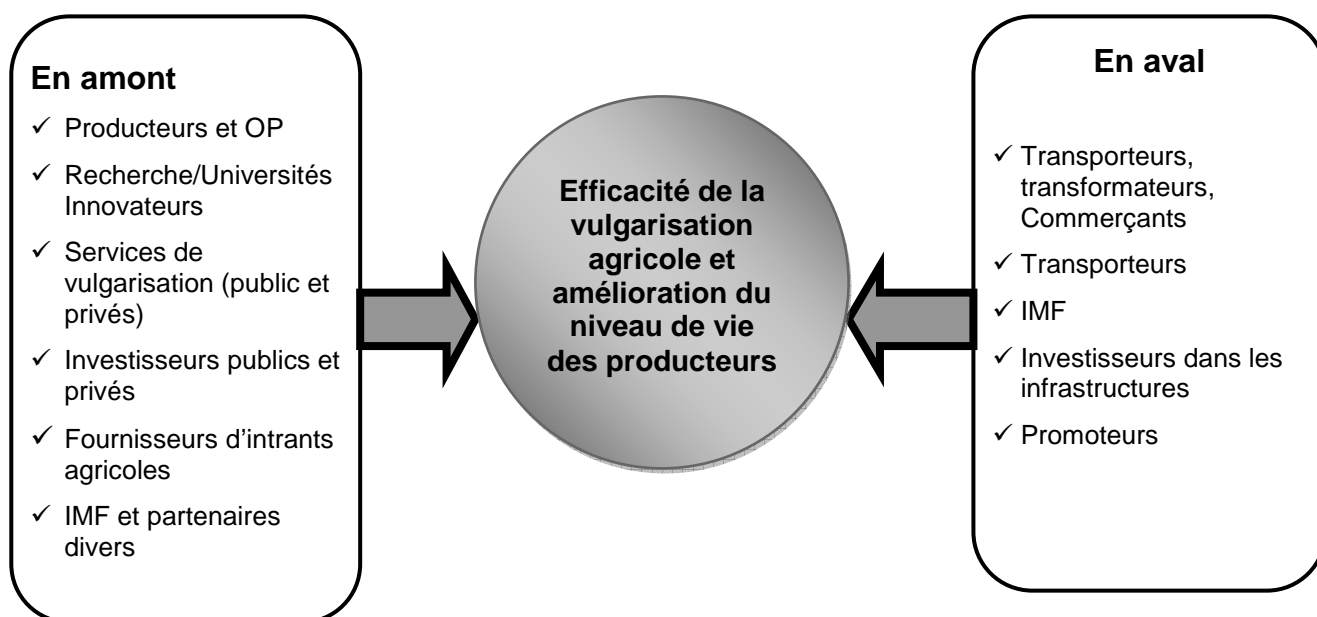
En amont, les principaux acteurs impliqués sont :

- Les producteurs à travers les savoirs locaux qui se sont perpétués depuis les temps immémoriaux ;
- La recherche, les universités et les innovateurs pour la génération de technologies agricoles, animales, halieutes, environnementales, agroalimentaires, etc.
- Les structures publiques et privées de vulgarisation (ministères du développement rural, organisations de producteurs, ONG, bureaux d'études, les collectivités territoriales, les associations etc.) impliquées dans le renforcement des capacités, la diffusion et l'adoption des technologies ;
- Les investisseurs publics et privés (Etat, partenaires techniques et financiers (PTF), ONG, opérateurs privés, etc.) pour la réalisation des infrastructures agricoles (aménagement, traitements des produits, magasins de stockage, etc.) ;
- Les fournisseurs d'intrants pour l'accessibilité et la disponibilité des intrants agricoles (engrais, semences, matériels, équipements agricoles, etc.) ;
- Les institutions de microfinance (IMF) et les partenaires divers intervenant dans le financement des activités agricoles.

En aval, les acteurs identifiés sont essentiellement :

- Les transformateurs et commerçants pour la transformation/conservation des produits agricoles afin de faciliter leur écoulement et leur procurer de la plus-value (infrastructures marchandes, circuits, réglementation, etc.),
- Les promoteurs des produits agricoles à travers l'information/conseil/marketing.

Tout cela peut être résumé dans le schéma ci-dessous :



**Schéma 1** : Les principaux acteurs impliqués dans le nouveau SNVACA

## 2.4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU SNVACA

La vulgarisation et l'appui conseil agricoles ne sont pas que connaissances et informations agricoles ; le nouveau système suppose la prise en compte de tous les acteurs intervenant dans le monde rural surtout depuis le processus de libéralisation de l'économie et de la décentralisation. La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) précise le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes dans la responsabilisation des communautés de base.

Tenant compte des réalités actuelles et des choix sociopolitiques et économiques du Gouvernement, notamment en matière de décentralisation, de développement rural décentralisé, de lutte contre la pauvreté, le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles sera bâti autour de huit (8) principes directeurs.

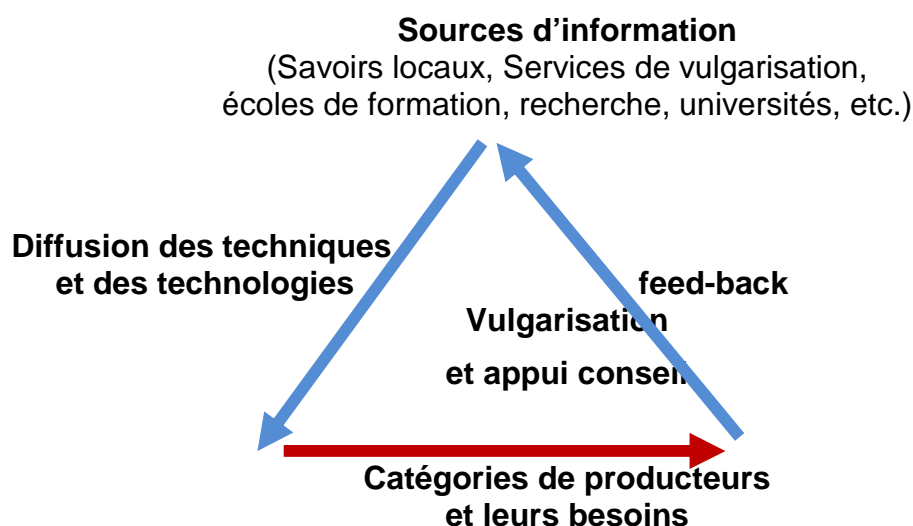
### 2. 4.1. La prise en compte des savoirs locaux dans le système d'information agricole

Les systèmes d'information agricoles sont l'ensemble des informations données aux producteurs dans les domaines liés à la production, à la conservation-stockage, au marché, etc.

Une revue sur l'analyse et la comparaison des systèmes de connaissance et d'information agricoles pour le développement rural de plusieurs pays africains (Agricultural Knowledge and Information Systems for Rural Development ou AKIS/RD) a été faite par une équipe conjointe FAO/Banque Mondiale (Riviera *et al.*, 2005).

Il ressort de cette étude que la connaissance et l'information agricoles fournies aux producteurs impliquent essentiellement 3 acteurs principaux qui sont (i) les écoles de formation agricole, (ii) la recherche et les universités et (iii) les services de vulgarisation (public et privé). Cependant AKIS/RD accorde une part importante aux savoirs locaux (Schéma 2).

Le feed-back permet de répondre aux besoins réels des producteurs en matière de connaissances et d'information agricoles.



**Schéma 2** : Système de connaissance et d'information agricole

## **2. 4.2. La responsabilisation des acteurs**

Un des aspects fondamentaux des réformes sociopolitiques et économiques entreprises depuis 1990 dans le cadre des politiques d'ajustement structurel du secteur agricole, est le recentrage du rôle et des fonctions de l'Etat, en accordant du même coup une place plus importante à d'autres acteurs que sont les organisations professionnelles de producteurs, le privé, etc.

Cela a été à la base de la création par le Gouvernement d'un environnement juridique favorable en vue de l'émergence de ces nouveaux acteurs qui, désormais, sont appelés à assumer des fonctions et tâches jadis dévolues aux services publics.

C'est ainsi que fut adopté la loi N°10/98/AN du 21 Avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs de développement.

Il en est de même de l'adoption de la loi N° 014/99 /AN du 15 Avril 1999 qui constitue un cadre juridique de promotion et d'action des organisations professionnelles agricoles.

Notons également que la responsabilisation des acteurs constitue le premier principe directeur de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD).

Prenant en compte ces choix politiques, la responsabilisation des producteurs et de leurs organisations professionnelles constituera un des piliers devant guider les actions de vulgarisation agricole.

Cette responsabilisation renvoie à la notion de maîtrise d'ouvrage qui implique la responsabilité des producteurs (à travers leurs organisations professionnelles) pour : (i) initier leurs projets (en concevoir l'idée et les résultats attendus), (ii) définir les objectifs et les actions y relatives, (iii) identifier l'ensemble des conditions nécessaires à la mise en œuvre (y compris le financement), (iv) suivre et superviser l'exécution des actions et évaluer les résultats.

## **2. 4.3. La fixation d'un ratio investissement/vulgarisation appui conseil**

Le but principal visé étant d'avoir plus d'impacts au niveau de la production agricole, un accent particulier sera porté sur les investissements agricoles productifs.

La fourniture de services agricoles sera guidée par la fixation et le respect d'un ratio d'allocations financières investissement productif/fonctionnement, de même que la séparation entre le financement des structures de vulgarisation de celui destiné aux activités d'appui à la production agricole.

## **2. 4.4. La contractualisation des services agricoles**

La mise en œuvre des activités relatives à la fourniture de services agricoles fera l'objet de contrat de prestation, sur la base de résultats précis à atteindre.

De même, la notion de « non exclusivité des structures étatiques » sera promue de manière à garantir une participation équitable des autres prestataires (privés, et autres acteurs), sur la base des avantages comparatifs en termes d'efficience et de qualité.

Les principaux acquis de la contractualisation des services de vulgarisation agricole et d'appui conseil sont essentiellement : (i) la demande ciblée adaptée aux besoins des producteurs ; (ii) le choix multiples des prestataires par les demandeurs de services agricoles ; (iii) la responsabilisation des organisations paysannes dans la mobilisation et la gestion de leurs ressources (passation des contrats, satisfaction morale des organisations paysannes) ; (iv) la participation des organisations des producteurs aux organes délibérants des structures de recherche de vulgarisation.

Cependant des conditions doivent être remplies pour une bonne application de la contractualisation. Il s'agit de : (i) la professionnalisation des OP (capacité à formuler les demandes, disposer de l'information, capacité de négociation) ; (ii) la bonne gouvernance au

sein des OP (transparence, bonne gestion) ; (iii) le Renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des OP.

#### **2.4.5. Le renforcement de la liaison recherche-développement**

La recherche agricole et les universités sont les premiers partenaires des services de vulgarisation des ministères en charge du développement rural. Une relation privilégiée et dynamique devrait être établie entre ces ministères et l'ensemble des structures de recherche afin de mettre à la disposition des producteurs des paquets technologiques adaptés aux conditions agroclimatiques (baisse continue de la fertilité des sols, réduction de la pluviométrie, sécheresse, pression parasitaire, etc.) et aux changements climatiques.

La mise en œuvre des activités de recherche-développement va impliquer l'ensemble des autres acteurs que sont les producteurs et leurs organisations faîtières, les CRA, les ONG, les prestataires privés de services d'appui conseil, etc.

#### **2.4.6. La prise en compte du genre**

La notion du genre ne comprend pas uniquement la prise en compte de la femme dans les actions orientées à l'endroit du monde rural. Cette notion englobe également l'implication des couches de la population marginalisée dans la mise en œuvre des politiques agricoles que sont les jeunes et les personnes âgées.

Le SNVACA contribuera à améliorer l'accès équitable des hommes et des femmes aux actions de vulgarisation et d'appui conseil.

#### **2.4.7. La prise en compte des spécificités régionales**

L'agriculture burkinabè se caractérise par sa spécialisation en fonction des pools de développement au niveau des différentes régions du pays. Certaines régions se sont spécialisées à la production des cultures céréalières et du coton comme celles de l'Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est, etc. alors que les régions du Nord s'orientent vers les productions maraîchères de saison sèche.

Les besoins en renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués dans la vulgarisation et l'appui conseil (public et privé) seront orientés vers les spécificités régionales qui seront à même de générer plus de plus-value.

#### **2.4.8. Recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes (Encadré 7)**

Dans le cadre des réformes sociopolitiques et économiques entreprises, la responsabilisation des autres acteurs, implique que l'Etat assume ses missions régaliennes qui sont : (i) l'orientation générale et la définition des priorités d'ensemble ; (ii) la création du cadre législatif et réglementaire ; (iii) le suivi et le contrôle ; (iv) la capitalisation des expériences de développement ; v) l'organisation de l'appui-conseil.

##### ***Encadré 7 : La nécessité de synergie d'actions entre les différents acteurs du monde rural***

La synergie des actions tant en amont qu'en aval sera le gage de l'efficacité et de l'impact de la vulgarisation et de l'appui conseil agricoles dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales qui, dans leur ensemble, pratiquent une agriculture de subsistance.

Les multiples acteurs impliqués dans l'appui conseil (OP, ONG, bureaux d'études, etc.) doivent venir en complément des activités d'appui conseil assurées par les services publics de vulgarisation.

Cependant, l'Etat a les prérogatives des missions de réglementation, d'orientation, de contrôle et de suivi-évaluation des actions.

*Source : La rédaction*

### **2.5. ROLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SNVACA**

Le nouveau système de vulgarisation et d'appui conseil prend en compte l'ensemble des acteurs impliqués dans l'appui conseil du monde rural (Tableau 1). Une synergie d'actions de

ces acteurs permettra l'atteinte des objectifs à savoir l'augmentation de la productivité et de la production agrosylvopastorales en vue de l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

### **2.5.1. Les Ministères du développement rural**

Les ministères en charge du développement rural (MAHRH, MRA et MECV) sont les premiers acteurs en contact direct avec les producteurs et leurs organisations faïtières. Ils doivent : (i) assurer le rôle de coordination des activités de vulgarisation et d'appui conseil ; (ii) mener les études diagnostiques ; (iii) accompagner les formations des agents techniques, des producteurs et de leurs organisations ; (iv) assurer la supervision, la formation académique et continue des agents d'encadrement à travers les centres de formation agricole ; (v) promouvoir les cadres de concertation à tous les niveaux ; (vi) capitaliser les acquis en matière de vulgarisation et d'appui conseil ; (vii) assurer le contrôle et le suivi-évaluation des services de vulgarisation et d'appui conseil.

### **2.5.2. Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS)**

Le développement de technologies performantes est une des attributions des structures de recherche publiques et privées et des universités à travers des approches participatives impliquant tous les acteurs du monde rural.

Les principales activités vont porter sur : (i) l'adaptation des technologies aux aléas et aux changements climatiques ; (ii) la formation des spécialistes au niveau agents et techniciens supérieurs ; (iii) la formation académique et continue des cadres ; (iv) la production des semences de base, etc.

### **2.5.3. Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)**

Les activités d'alphabétisation fonctionnelle sont assurées par les structures décentralisées du MEBA. L'alphabétisation est un facteur important dans l'appropriation des actions développées au sein des organisations de producteurs car elle permet aux producteurs de capitaliser les acquis en matière de formation. Un accent particulier sera mis sur la formation des producteurs dans leurs langues nationales.

### **2.5.4. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) consacre la coordination des interventions dans les communes rurales et les villages respectivement aux Conseils Municipaux (CM) et au Conseil Villageois de Développement (CVD). Les communes apportent leur assistance dans la gestion foncière et l'exécution de certaines activités (l'identification des bénéficiaires et la distribution des intrants agricoles, etc.).

Les CM et CVD au niveau des communes et des villages seront fortement impliqués dans l'identification des besoins en matière de formation de technologies à adopter.

### **2.5.5. Les Organisations Paysannes**

Les organisations paysannes ont connu un dynamisme ces dernières années dans les différents domaines de la production agricole. Elles assurent notamment :

- Le renforcement de capacités de leurs membres en vue d'une participation efficace dans les instances de planification et de prise de décision ;
- Le financement des activités de vulgarisation et d'appui conseil ;
- Le Renforcement des capacités dans le plaidoyer et le lobbying.

A cette catégorie d'acteurs, d'autres compétences locales constituent des pôles de l'innovation technologique en milieu paysan. Il s'agit :

- Des jeunes ruraux sortis des Centres de Promotion Rurale (CPR), du centre de formation des jeunes filles du Sourou et autres centres de formation professionnelle agricole ;
- Des paysans relais ;
- Des formateurs et des innovateurs.

Ces compétences seront intégrées dans le dispositif de fourniture de services agricoles et pourront ainsi intervenir au niveau local dans le cadre de l'exécution des microprojets ou projets filières.

#### **2.5.6. Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)**

Les CRA sont des structures orientées vers l'organisation professionnelle agricole. Elles contribuent à la satisfaction des besoins de tous les professionnels agricoles, individuels ou collectifs en assurant certains services (approvisionnement, appui conseil, information/formation, recherche de marché, etc.).

#### **2.5.7. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)**

Les ONG couvrent des domaines très variés (financement des activités de production en milieu rural, appui-conseil en matière de promotion des activités agrosylvopastorales, organisation de formation des producteurs). Elles accompagnent également l'Etat dans l'appui au monde rural.

#### **2.5.8. Les bureaux d'études**

Les bureaux d'études sont engagés essentiellement dans le montage et la mise en œuvre de projets de développement. Ils appuient à la définition de méthodologie pour la mise en place de projet/programmes à caractère de développement local et participatif et l'appui conseil.

#### **2.5.9. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Ils interviennent dans l'élaboration des stratégies et politiques agricoles et contribuent au financement des projets et programmes.

**Tableau 1 : Synthèse du rôle des acteurs dans le SNVACA**

Acteurs	Rôles
Les Ministères du développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le personnel de vulgarisation et d'appui conseil</li> <li>- Mobiliser des ressources pour le financement des activités de vulgarisation et d'appui conseil</li> <li>- Assurer l'appui conseil</li> <li>- Faciliter l'émergence de prestataires privés</li> <li>- Capitaliser les acquis</li> <li>- Promouvoir les cadres concertation des acteurs impliqués dans l'appui conseil</li> </ul>
Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux diagnostics</li> <li>- Générer des technologies améliorées en partenariat avec les acteurs du développement rural</li> <li>- Suivre et contrôler la production de la semence de base (végétale, fourragère et forestière)</li> </ul>
Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la traduction des modules de formation et des technologies en langues nationales</li> <li>- Assurer l'éducation non formelle dans le domaine agricole</li> <li>- Assurer l'alphabétisation initiale de base</li> <li>- Participer à la formation complémentaire de base</li> </ul>
Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'animation des cadres de concertation à tous les niveaux</li> <li>- Favoriser la prise en compte des besoins en vulgarisation et appui conseil dans les plans communaux de développement</li> </ul>
Les Organisations Paysannes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités de leurs membres en vue d'une participation efficace dans les instances de planification et de prise de décision</li> <li>- Contribuer au financement des activités de vulgarisation et d'appui conseil</li> <li>- Renforcer des capacités dans le plaidoyer et le lobbying</li> </ul>
Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'information sur le marché</li> <li>- Faciliter la contractualisation</li> <li>- Participer à la remontée des besoins en renforcement des capacités et d'appui conseil</li> <li>- Participer à l'émergence d'organisations paysannes dynamiques</li> <li>- Suivre et évaluer les prestations de service</li> <li>- Assurer la représentation</li> </ul>
Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux renforcements des capacités de plaidoyer et de lobbying</li> <li>- Participer à la mise au point et diffusion de technologies</li> <li>- Développer des activités appui conseil</li> </ul>
Les bureaux d'études	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux renforcements des capacités des acteurs</li> <li>- Conduire des études d'évaluation des projets et programmes</li> <li>- Établir des plans de renforcement des capacités des filières</li> <li>- Développer des activités appui conseil</li> </ul>
Les PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de développement</li> <li>- Contribuer au financement</li> </ul>

## **2.6. LE MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU SNVACA**

Le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles va se baser sur l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement du monde rural et prendre pour acteur principal les producteurs et leurs organisations. Plusieurs actions sont proposées pour la mise en œuvre efficiente du nouveau SNVACA.

### **2.6.1. L'édition d'un répertoire des principaux prestataires de services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles et des Organisations Paysannes (OP)**

L'appui conseil agricole est assuré par une multiplicité de prestataires de services privés dont les activités sur le terrain ne sont pas toujours capitalisées par les structures d'encadrement du MAHRH au niveau décentralisé.

Pour une utilisation efficace des prestataires de services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles par les services publics (les directions techniques, les directions décentralisées, les projets et programmes du MAHRH), les Organisations faïtières, les ONG, les bureaux d'études et le privé, il revient au Ministère d'établir un répertoire annuel de l'ensemble de ces prestataires.

Le répertoire permettra essentiellement de (i) recenser les principaux prestataires de services d'appui conseil dans les différentes régions du pays ; (ii) statuer sur les capacités en ressources humaines, matérielles et financières des prestataires ; (iii) identifier les renforcements en capacités des prestataires de services afin de les rendre plus efficaces ; (iv) recenser les organisations de producteurs et identifier leurs forces et leurs faiblesses ; (v) répondre aux exigences des producteurs et de leurs organisations faïtières en terme d'exigence pour les services de vulgarisation et d'appui conseil fournis par les services publics et privés.

### **2.6.2. L'identification des technologies et des besoins de renforcement de capacités**

Le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil se veut plus participatif dans le choix des technologies à adopter mais également dans l'expression des besoins de renforcement de capacités.

Des cadres de concertation regroupant tous les acteurs seront créés au niveau national et régional afin d'identifier les actions à entreprendre pour accroître durablement la production et la productivité agricole.

Les cadres de concertation vont impliquer (i) les ministères du développement rural (MAHRH, MRA et MECV) et celui en charge de la recherche (MESSRS) ; (ii) les chambres régionales d'agriculture ; (iii) les producteurs et leurs organisations faïtières ; (iv) les ONG, les bureaux d'études, le privé, etc.

### **2.6.3. Le transfert et l'adoption des technologies**

Le transfert et l'adoption des technologies seront assurés par l'ensemble des services publics et privés impliqués dans la vulgarisation et l'appui conseil agricoles car l'Etat à lui seul ne peut assurer l'encadrement du monde rural.

Les directions centrales et décentralisées assurent le rôle régalié de l'Etat dans l'accompagnement du monde rural. Les projets et programmes du MAHRH contribuent également aux renforcements de capacités des producteurs et à l'adoption des technologies.

La recherche agricole accompagne les efforts des ministères en charge du développement rural dans le renforcement de capacités des agents d'encadrement, des producteurs et à la diffusion et l'adoption des technologies.

### **2.6.4. La contractualisation des services de vulgarisation et d'appui conseil**

Les organisations faïtières, les ONG, les bureaux d'études et les autres structures d'appui conseil contribuent à la formation et à l'appui conseil du monde rural.



Le nouveau système prévoit un mécanisme de contractualisation afin d'accélérer l'adoption des technologies issues de la recherche et des savoirs locaux et assurer le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations.

La contractualisation de l'appui conseil se fera à travers l'édition d'un manuel de procédure dont les principaux critères porteront sur (i) la capacité de la structure privée d'appui conseil à assurer le contrat de service proposé ; (ii) l'impact de l'appui conseil sur les populations cibles visées; (iii) le ratio coût/efficacité du contrat de prestation, etc.

Pour une performance de la contractualisation des services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles, plusieurs contraintes doivent être levées. Il s'agit :

- Du renforcement des capacités des leaders des OP pour améliorer leur capacité de participation aux instances de planification et de décision sur les investissements en matière de vulgarisation ;
- Les formations sur les approches participatives notamment dans le diagnostic des besoins de formation et de technologies à générer et/ou adopter (approche Méthode Active de Recherche Participative (MARPP)) ;
- De la formation des OP sur la contractualisation des services de vulgarisation (recherche/développement à la demande) ;
- De la formation sur le suivi-évaluation participatif des services contractualisés d'appui conseil.
- La formation des leaders des OP sur la préparation, la formulation, la sélection et le suivi évaluation des projets prioritaires des producteurs.
- L'élaboration d'un manuel de procédure pour la contractualisation qui précisera tous les contours liés à la fourniture de services agricoles aux producteurs.

### **2.6.5. Le mécanisme d'encadrement des producteurs du fait du rétrécissement du réseau d'encadrement**

Le désengagement de l'Etat dans les années 1990 et le gel des recrutements a conduit à une réduction du personnel d'encadrement qui s'est accentuée ces dernières années.

En effet sur près de 1200 Unités d'Animation Technique (UAT) seulement la moitié est fonctionnelle. Le rythme de recrutement actuel (sur mesures nouvelles) ne permettra pas de combler le vide (voir situation actuelle au 31 décembre 2009 en annexe 9).

Aussi, plusieurs stratégies sont proposées par le SNVACA afin d'assurer la vulgarisation et l'appui conseil agricoles dans les zones non couvertes mais également de jouer le rôle régalié de l'Etat dans le renforcement des capacités des agents de vulgarisation (public et privé) et dans la capitalisation des actions à l'endroit du monde rural. Les principales actions du MAHRH sont :

- La formation continue du personnel d'encadrement selon les approches nouvelles de renforcement de capacités (CEP). La performance des agents est plus recherchée que le nombre (formation en cascades) ;
- La spécificité des formations selon les régions et les zones de production (cultures rizicoles, maraîchères, etc.) ;
- La formation d'auxiliaires de vulgarisation ou d'appui conseil agricole (comme cela existe dans certaines OP et ONG) afin d'assurer l'encadrement dans les zones où les UAT ne sont plus fonctionnelles.

Le nouveau système se basera sur une formation adaptée et pratique des agents d'encadrement afin d'assurer efficacement l'appui conseil des producteurs dont les exigences en la matière sont de plus en plus fortes. Les centres d'expérimentation et des innovations technologiques permettront d'assurer une formation théorique et pratique des agents

d'encadrement du public et du privé. Les directions techniques, les écoles de formation, les structures de recherche (INERA, IRSAT, CEAS, etc.) et les universités seront impliquées dans la formation des agents techniques afin qu'ils intègrent tous les aspects liés à la production, à la commercialisation et à l'organisation du monde rural.

#### **2.6.6. La prise en compte du genre dans l'appui conseil**

Les femmes sont peu impliquées dans les actions de vulgarisation et d'appui conseil bien que leur place dans la production agricole soit reconnue par tous. Dans certaines régions du Burkina, les femmes et les jeunes représentent la main d'œuvre la plus importante.

Aussi le nouveau système de vulgarisation et d'appui conseil agricoles prendra en compte l'aspect genre dans toutes les actions de renforcement de capacités à l'endroit des producteurs et productrices. Il donnera une plus grande visibilité aux activités du projet Analyses Socio-économiques selon le Genre (ASEG) en cours dans les 3 ministères du développement et dont l'objectif principal est la sensibilisation des décideurs sur la prise en compte du genre dans les projets et programmes des ministères concernés.

Les principales contraintes rencontrées par les femmes sont :

- L'accès à la terre qui est généralement prêtée à la femme et quelques fois attribuée au même titre que les hommes lorsque les pesanteurs socio-économiques sont moins fortes ou que les décideurs s'y investissent ;
- L'accès aux facteurs de production à savoir les intrants (engrais et semences) qui sont généralement distribués au chef de famille ;
- L'appui conseil agricole généralement donné aux hommes car la disponibilité des femmes est moins évidente surtout si les formations demandent qu'elles passent une nuit hors de leur foyer.

Le SNVACA s'investira à assurer une plus grande implication des femmes et des jeunes dans la vulgarisation et l'appui agricole en prenant compte les spécificités sociologiques des zones d'intervention (Encadré 8). Cela est d'autant plus primordial que les femmes représentent 52% de la population et leur rôle dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle est des plus importants.

#### ***Encadré 8: Enseignement et vulgarisation agricoles***

A cause du manque d'attention accordé aux besoins des femmes dans les programmes de vulgarisation, celles-ci ne bénéficient pas non plus des avancées technologiques et méthodologiques qui pourraient leur apporter des avantages majeurs, en termes de productivité et de renforcement de la sécurité alimentaire.

De plus, elles ne peuvent participer aux formations organisées à des heures et lieux incompatibles avec leurs activités et/ou les normes socioculturelles.

*Source : Document FAO. 2003 : Parité homme-femme et développement. Plan d'Action : Genre-Clé pour le développement et la sécurité alimentaire.*

## **2.6.7. La stratégie de mise en œuvre du SNVACA**

### **2.6.7.1. Les actions prioritaires**

#### **2.6.7.1.1. Le renforcement des capacités des acteurs**

L'efficacité de la vulgarisation et de l'appui conseil agricoles nécessite le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la formation des agents techniques d'appui conseil (public et privé) impliqués dans l'accompagnement des producteurs. Cela suppose le renforcement de capacités à tous les niveaux:

- Au niveau des chercheurs, la performance de la recherche agricole dépend de l'existence de chercheurs compétents dans les différentes disciplines scientifiques. Pour cela, l'Etat doit veiller au renforcement des structures de recherche en ressources humaines, matérielles et financières ;
- Au niveau des agents d'encadrement, le renforcement des capacités des agents d'encadrement se fera à travers des formations continues et spécifiques, visite de station de recherche et d'universités, voyages d'échanges et d'études ;
- Au niveau des producteurs et leurs organisations, le renforcement des capacités se fera à travers des formations continues et spécifiques, visites commentées, des journées de démonstrations, voyages d'échanges et d'études. Le renforcement des capacités et le transfert de technologies viendront de l'expression des besoins des producteurs eux-mêmes.

#### **2.6.7.1.2. L'amélioration de la liaison recherche-vulgarisation-producteurs**

La liaison Recherche-Vulgarisation-Producteurs doit être promue à travers des cadres de concertation qui ont fait leur preuve.

La recherche a développé les Comités Techniques Régionaux (CTR) qui permettaient aux chercheurs, développeurs et producteurs de se retrouver au cours d'un forum de présentation des résultats de la recherche par région. Ils avaient surtout l'avantage de permettre aux acteurs de vérifier si les préoccupations régionales étaient prises en compte. Ils donnaient aussi l'occasion aux producteurs et développeurs de découvrir les nouvelles technologies générées. Les CTR donnaient enfin l'occasion de réorienter les priorités de recherches dans les régions.

Le Comité Technique National (CTN) développé également par la recherche était une occasion pour l'ensemble des chercheurs de présenter leurs résultats de recherche et de discuter des nouveaux programmes afin de prendre en compte les préoccupations des producteurs et autres partenaires des filières.

Les services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles ont plutôt mis l'accent sur les journées de recherche-développement au niveau des DRAHRH.

Au cours des journées recherche/développement, les services R/D des DRAHRH présentaient à leurs partenaires (Recherche, ONG, Bailleurs, Producteurs, etc.) les résultats des tests et démonstrations mis en place durant la campagne. C'était l'occasion de faire le point sur les acquis et les contraintes rencontrées durant la campagne. Au cours de ces journées, une programmation des activités de la campagne suivante était faite et qui prenait en compte les contraintes rencontrées.

Les journées promotionnelles à l'initiative des interprofessions sont un cadre de rencontre entre les différents acteurs qui présentent leurs réalisations au grand public sur une ou plusieurs filières. Ces journées constituent également l'occasion pour la recherche de présenter ses

résultats sur les filières données. Pour les producteurs, elles constituent des cadres d'échanges d'expérience, d'établissement de relations d'affaires et de commercialisation des produits bruts ou transformés. Pour la vulgarisation, les journées promotionnelles constituent des opportunités d'évaluer les résultats de ces actions à travers les produits présentés, de relever les acquis et les contraintes.

Le SNVACA prévoit la mise en place d'un nouveau cadre de concertation à travers les ateliers régionaux de développement de l'expertise agricole (ARDEA) au niveau des Centres d'Expérimentation et des Innovations Technologiques (CEIT). Les ARDEA se tiendront selon la nécessité et regrouperont l'ensemble des acteurs de la recherche, du développement et des producteurs afin de discuter des activités à conduire.

De façon précise, ces cadres de concertation contribueront à une bonne orientation de la recherche/développement participative en fonction des besoins exprimés par les producteurs. Ces cadres de concertation devraient règlementer l'intervention de la recherche et de la vulgarisation à travers une participation conjointe à toutes les actions de vulgarisation et d'appui conseil pour une expansion des technologies à un nombre plus important de producteurs.

#### **2.6.7.1.3. La stratégie de communication du SNVACA**

Un plan de communication sera élaboré à travers un processus participatif. Ce plan de communication comprendra entre autres :

- a) L'utilisation de la téléphonie mobile qui couvre actuellement l'ensemble des zones d'animation à travers une flotte qui facilitera les échanges entre les agents à la base et les niveaux central et décentralisé ;
- b) La mise en réseau (Internet ou Intranet) de l'ensemble des directions régionales et provinciales dans un premier temps et les ZAT et UAT dans un second temps ;
- c) La prise en compte et la valorisation des moyens traditionnels de communication ;
- d) La production et la diffusion de documents utilitaires en langues nationales pour permettre aux alphabétisés d'exploiter les connaissances acquises dans leur vie de tous les jours ;
- e) L'utilisation de la radio et de la télé comme moyens d'information du monde rural.

#### **2.6.7.1.4. Le dispositif technique**

Une technologie est un produit développé par la recherche ou issue des savoirs locaux pour améliorer la productivité agricole. Ce produit peut être un procédé de production, un outil, etc.

##### **a) La génération des technologies (DPT)**

La génération des technologies se fera sur la base du diagnostic participatif des contraintes impliquant les structures de recherche (instituts de recherche, universités, etc.), les innovateurs, les services publics et privés impliqués dans l'appui conseil, les producteurs et leurs OP et les ONG.

L'approche Développement Participatif de Technologies (DPT) qui postule que : « tout résultat de recherche généré en réponse à la demande des producteurs et avec eux est facilement valorisé par ceux-ci » (Schéma3).

##### **b) L'adoption des technologies (CEIT/CEP/UEM) (Schéma 3)**

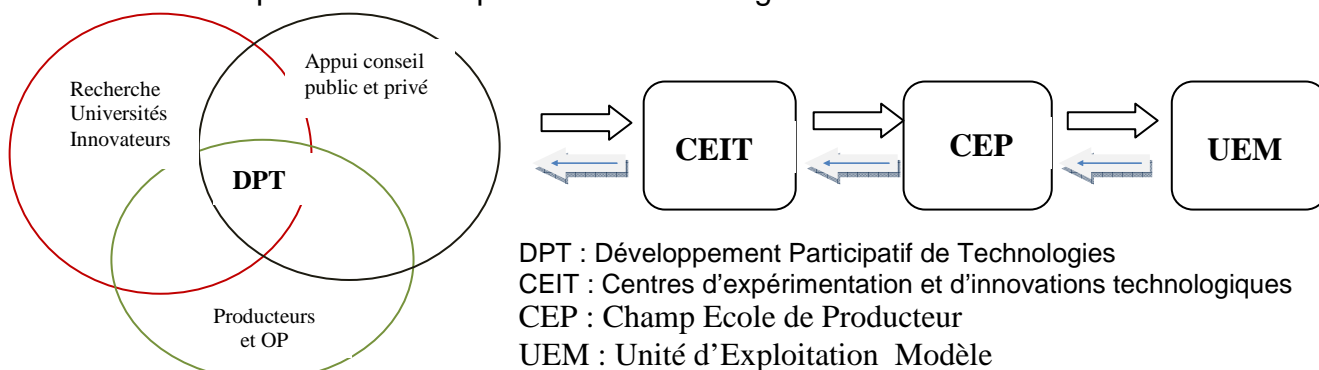
Pour l'adoption des technologies générées, des tests seront effectués dans les Centres d'Expérimentation et d'Innovations Technologiques (CEIT) qui sont installés dans les régions (Encadré 9). Ces centres auront comme but non seulement de vérifier l'adaptabilité des technologies générées mais également d'assurer leur appropriation par les vulgarisateurs et les

auxiliaires d'encadrements. Ils sont le maillon essentiel qui lie la recherche et la vulgarisation. A la différence des PAPEM, ces centres fonctionneront à l'image de la spécialisation régionale et s'adresseront à la gestion intégrale de la spéculation retenue à travers le développement de paquets technologiques appropriés et adaptés.

Les CEIT serviront également de cadre d'animation au niveau régional à travers l'Atelier Régional de Développement de l'Expertise Agricole (ARDEA). L'ARDEA permettra aux techniciens d'acquérir des connaissances pratiques nécessaires à la maîtrise et/ou à la diffusion des innovations technologiques, des bonnes pratiques agricoles (BPA) ou des techniques de gestion de l'exploitation agricole.

Après les tests dans les CEIT, les technologies seront vulgarisées à travers les Champs Ecole de Producteurs (CEP) qui sont des lieux par excellence de transfert des technologies. Ils sont au niveau local (ZAT). Chaque CEP regroupera 5 à 10 villages en fonction des distances à parcourir avec 25 à 30 acteurs. Chaque champ-école s'adressera à 1-2 spéculations bien déterminées (coton, riz, maïs, etc.) en fonction de la spécialisation de la région. Ces champs sont supervisés par les techniciens ayant bénéficié de la formation au niveau des CEIT.

La diffusion au niveau village se fera à travers les Unités d'Exploitation Modèle (UEM) qui seront localisées au niveau village et seront une propriété individuelle du producteur ayant été formé au niveau du CEP. C'est le paysan formateur ou auxiliaire d'appui conseil. Il applique dans ce champ ce qu'il a appris au niveau du champ-école ; il accepte que son champ serve de démonstration pour les autres producteurs du village.



**Schéma 3** : Génération et transfert de technologies agricoles

**Encadré 9 : Le Centre d'Expérimentation et d'Innovations Technologiques (CEIT)**

Le CEIT sera un centre d'excellence pour la formation des agents d'encadrement (public et privé). Le centre mettra l'accent sur la formation modulaire (qui sera proposée par une équipe de spécialistes venant de la recherche et du développement). Le centre mettra un accent sur une formation théorique et pratique adaptée aux spécificités régionales et aux besoins des producteurs.

Le centre accueillera 25 personnes pour chaque session de formation et disposera d'infrastructures adéquates (salle de formation équipée, moyens didactiques, salle d'informatique,...). L'acquisition d'un car est indispensable pour les déplacements lors des visites-terrains.

Le centre disposera de parcelles pour les travaux pratiques mais aussi pour la conduite des CEP, de parcelles de démonstration pour la vulgarisation des acquis de la recherche, de vitrines (présentation des principales technologies développées par la recherche et les savoirs locaux),...

Source : La rédaction

**c) L'approche Conseil aux Exploitations Agricoles (CEA)**

L'approche Conseil aux Exploitations Agricoles (CEA) est largement utilisée par la majorité des organisations faïtières. Elle permet : (i) l'identification des besoins de renforcement des capacités des producteurs ; (ii) la maîtrise du fonctionnement de leur exploitation ; (iii) l'amélioration de leurs pratiques d'exploitation en combinant les innovations paysannes et extérieures afin de prendre les meilleures décisions.

Cette approche prend en compte l'ensemble de la chaîne des valeurs au niveau d'une filière depuis l'identification de la spéculation à mettre en place à la commercialisation. Cette approche a l'avantage de prendre en compte tous les aspects liés à la production et à la commercialisation du produit ;

Enfin, l'approche est utile non seulement dans le domaine de l'amélioration des techniques de production et des revenus mais aussi en matière d'approvisionnement, d'équipement, de transformation et de commercialisation.

#### **d) Les autres approches de transfert et d'adoption de technologies**

D'autres approches de transfert et d'adoption de technologies existent et en fonction des conditions du milieu, les approches les plus adaptées seront proposées.

#### **2.6.10. Les stratégies d'intervention du SNVACA**

La stratégie d'intervention a pour objectif : (i) l'amélioration de la qualité de la fourniture de services agricoles sur le terrain, (ii) l'accessibilité et la proximité des services agricoles. Plus spécifiquement, la stratégie vise :

- La fourniture d'un appui conseil adapté aux différentes catégories de producteurs en vue de renforcement de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté ;
- La diffusion de technologies adaptées ;
- La promotion des bonnes pratiques agricoles ;
- La gestion durable des ressources naturelles ;
- La promotion des filières agricoles et des produits halieutiques ;

Le renforcement de la liaison production/marché en vue d'accroître les revenus. La réalité du système d'exploitation agricole actuel n'autorise plus une approche de vulgarisation et d'appui conseil uniques. Il faut apporter, au regard de la typologie des exploitations agricoles, un système d'appui conseil cohérent.

C'est pourquoi dans la stratégie d'intervention du nouveau SNVACA, les approches participatives dont le conseil aux exploitations agricoles seront valorisées au mieux.

##### **2.6.10.1. La fourniture d'appui conseil**

Elle sera adaptée aux différentes catégories de producteurs en vue de renforcer la sécurité alimentaire et assurer le développement de la croissance accélérée.

La définition des catégories de cibles concernées par la vulgarisation est basée sur la typologie des exploitations agricoles qui fait appel à des critères tels que (i) la superficie totale cultivée, (ii) le niveau d'équipement, (iii) le nombre d'actifs, (iv) la taille de la famille.

La typologie des exploitations agricoles n'est pas homogène pour l'ensemble du pays. Les superficies moyennes sont de 3 à 6 hectares mais elles peuvent atteindre des dizaines voire des centaines d'hectares dans les grandes zones de production localisées dans les régions Ouest du pays. De nouvelles zones de production se développent dans les régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud et de l'Est.

Des changements importants sont observés dans la typologie des exploitations agricoles avec l'apparition de l'agrobusiness au niveau des plaines aménagées de Bagré et de la Vallée. Ces grandes exploitations côtoient les petites exploitations familiales dont les superficies moyennes sont de l'ordre d'un hectare.

L'aménagement des bas-fonds principalement pour la riziculture en saison humide et les cultures maraîchères en saison sèche ont permis une spécialisation des producteurs dans cette écologie.

Aussi, la fourniture des services de vulgarisation et d'appui conseil sera fonction du public cible ci-après:

- Les petits producteurs agricoles utilisant très peu ou pas d'intrants;
  - Les producteurs agricoles moyens qui disposent d'un équipement agricole minimum et plus enclin à l'utilisation d'intrants ;
  - Les producteurs spécialisés et/ou organisés dans les périmètres/bas-fonds aménagés ;
  - Les grands producteurs et agrobusinessmen ;
  - Les organisations professionnelles agricoles.
- **a) Les petits et moyens producteurs agricoles (PMPA)**

Cette catégorie regroupe des producteurs pratiquant essentiellement une agriculture de subsistance. Elle constitue la grande majorité des producteurs actuels du pays avec des exploitations de taille réduite et caractérisées par une faible utilisation d'intrants et d'équipement agricoles.

La production agricole se fait essentiellement sous un régime pluvial. Le niveau de connaissance technique de cette catégorie de producteurs reste très peu élevé et leurs besoins en matière d'appui conseil très élevés. Leur production est essentiellement destinée à l'autoconsommation. Elle est généralement insuffisante pour couvrir les besoins du ménage.

- **b) Les producteurs spécialisés (PS) et/ou organisés dans les périmètres/ bas fonds aménagés**

Il s'agit de producteurs qui évoluent au sein des filières organisées ou émergentes. Leur caractéristique essentielle est l'orientation prioritaire de leur production vers le marché.

Deux sous-entités sont considérées à ce niveau :

- les producteurs évoluant en pluvial strict ;
  - les producteurs exploitant les aménagements hydro-agricoles et dont le trait commun est l'unicité du lieu de production et la maîtrise partielle ou totale des conditions de production. Ces périmètres aménagés sont consacrés à une filière (riz, cultures maraîchères) et connaissent un début d'intensification. Il y a une forme d'organisation qui permet une utilisation en commun des équipements et des intrants (comité d'irrigants, comité de gestion). La plupart de ces sites sont exploités en double campagne (saison sèche et saison humide).
- **c) Les grands producteurs et les agrobusinessmen**

Ces producteurs sont au niveau d'entrepreneur agricole. Ils exploitent en système intensif plusieurs dizaines, voire des centaines d'hectares, pratiquent de l'agrobusiness, avec des équipements modernes (tracteurs, batteuses, égreneuses, semoirs, etc.).

On retrouve aussi cette catégorie d'exploitants autour des grandes retenues d'eau où il est possible de mieux maîtriser l'eau pour des productions rizicoles, maraîchères, fruitières, halieutiques, arboricoles, etc.

Ils emploient de la main d'œuvre salariée et la production est essentiellement tournée vers le marché. De tels exploitants sont encore peu nombreux.

- **d) Les Organisations Professionnelles, les Unions, les Fédérations, les Chambres Régionales d'Agriculture**

En tant qu'organisations des producteurs ayant en charge la satisfaction de leurs besoins en services agricoles, ces organisations constituent un public cible de l'appui conseil (information sur les circuits des intrants, production, commercialisation et sur les nouvelles technologies, etc.).

### **2.6.10.2. La diffusion de technologies adaptées**

La génération des technologies issues de la recherche et des savoirs locaux doit prendre en compte plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- les changements climatiques ;
- les atouts et les spécificités régionales.

La diffusion des technologies doit prendre en compte également la typologie des exploitations afin de proposer les approches et outils adaptés à chaque cas.

### **2.6.10.3. La promotion des bonnes pratiques agricoles et de la gestion durable des ressources naturelles**

La productivité et la production agricole se basent sur l'application des bonnes pratiques agricoles recensées au niveau national. Les bonnes pratiques agricoles intègrent les notions d'application des itinéraires techniques recommandées, l'utilisation raisonnée des intrants, l'application de rotations culturales adéquates, l'utilisation de bonnes techniques de récolte et conservation, etc.

La gestion durable des ressources naturelles renvoie à la notion de durabilité de l'agriculture à travers l'utilisation de bonnes pratiques agricoles préservant l'environnement.

### **2.6.10.4. Les mécanismes de financement des services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles**

Les mécanismes de financement à promouvoir devront tenir compte du principe de la séparation entre le financement du fonctionnement des structures et celui destiné aux investissements agricoles productifs.

#### **a) Le financement du fonctionnement de base des structures publiques**

Afin de mieux affirmer l'option politique de notre développement agricole et sa durabilité, il est nécessaire que l'Etat assure le fonctionnement du SNVACA en prenant en charge notamment :

- La logistique ;
- Le financement du système.

Dans le moyen terme, il est proposé la création d'un Fonds de Développement Agricole (FDA) pour le financement des investissements et des activités de vulgarisation et d'appui conseil agricoles. L'alimentation de ce fonds proviendra des apports des acteurs suivants :

- La contribution du budget de l'Etat ;
- Le prélèvement au niveau des revenus générés des activités des interprofessions ;
- La contribution des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, les projets et programmes de développement, les acteurs des filières, le Privé, les ONG et les collectivités locales devront selon le type de service demandé, apporter leur contribution financière au fonctionnement du dispositif d'appui conseil à travers un contrat de partenariat.

#### **b) Le financement des investissements agricoles**

L'Etat et les différents partenaires au développement auront la responsabilité d'assurer le financement des actions de base suivantes :

- Le développement des ressources humaines ;
- La réalisation des investissements agricoles (aménagement hydro agricoles, infrastructures marchandes, terminaux fruitiers, etc.) ;
- La promotion des produits agricoles ;
- La réalisation des diagnostics participatifs ;



- L'élaboration de plans de développement villageois ou filières, etc.

### **c) Le financement des facteurs de production et des services de vulgarisation et d'appui conseil agricoles**

La production et la productivité agricoles se feront à travers (i) l'appui des producteurs en facteurs de production (intrants, mécanisation agricole, microfinances) ; (ii) la vulgarisation et l'appui conseil agricoles; (iii) la prise en compte de la liaison production marché et enfin la professionnalisation des organisations de producteurs.

L'Etat, à travers ses directions centrales et décentralisées, ses projets et programmes de développement ne peut assurer à lui seul toutes les actions de développement de l'agriculture.

Aussi, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Instituts de Microfinances (IMF), les organisations de producteurs sont tous impliqués dans le financement des facteurs de production d'une part, et d'autres dans l'appui aux activités de vulgarisation et d'appui conseil agricoles.

La participation des producteurs aux activités développement au niveau local constitue également une forme de financement des activités agricoles.

Les financements des facteurs de production et des services d'appui conseil se feront essentiellement sous plusieurs formes :

1. Les dons et subventions agricoles : Ce mode de financement concernera principalement les petits producteurs pour lesquels l'objectif majeur est de les faire évoluer vers des modes de production plus performants. Ces subventions proviendraient de l'Etat, des projets et programmes de développement, des partenaires techniques et financiers, des ONG, etc.
2. Les prêts : Le financement des projets filières sera principalement assuré par les prêts contractés auprès des systèmes financiers décentralisés (SFD). L'action de l'Etat et des partenaires au développement visera surtout à créer les conditions favorables afin de permettre l'accès des producteurs spécialisés aux services de crédit. Dans le cadre du financement du suivi-évaluation et de la production de l'information agricole, le principe de l'utilisateur/payeur pourrait être appliqué avec flexibilité pour dégager les ressources nécessaires pour cette fonction ;
3. Le financement propre des bénéficiaires : Le cofinancement est requis comme principe général. En outre, les producteurs pourraient assurer le financement intégral dans le cas des filières et de l'agrobusiness. Les producteurs et les organisations paysannes devront prendre en charge certaines dépenses comme la main d'œuvre liée aux démonstrations, les déplacements dans le cadre des actions spécifiques, la participation des producteurs aux réunions, etc. Les communes pourront également contribuer à travers leurs budgets en prenant en charge les actions identifiées dans leurs plans communaux ;
4. Le financement des projets/programmes, ONG et associations : Un projet ou programme, une ONG ou une association peut accompagner le financement du système en complétant ou en suppléant aux charges de l'Etat ; il pourrait également payer les actions spécifiques ou servir d'autres avantages après concertation avec les structures.

#### **2.6.10.5. Les outils de la vulgarisation agricole**

Les outils de vulgarisation et d'appui conseil agricoles sont nombreux et ont été largement utilisés par les services publics et privés intervenant dans l'accompagnement du monde rural. Les outils utilisés dépendent également du public visé qui peut être les producteurs (selon les typologies des exploitations), les organisations faïtières ou les chambres régionales d'agriculture.

**Tableau 2:** Les principaux outils de vulgarisation agricole

Public cible	Actions	Outils	Acteurs
Petits et moyens producteurs	Information sur le marché approvisionnement, stockage, équipements, normes et réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- CEP, UEM, CEF, DONATA, etc.</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radio-télé</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> </ul>	UAT, Producteurs, ZAT, CRA, Acteurs privés
	Information/ sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées d'information et de sensibilisation</li> <li>- Emissions radio, projections vidéo</li> <li>- CEP, UEM, CEF, DONATA, etc.</li> </ul>	
	Organisation/structuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions,</li> <li>- Guides simplifiés sur la coopération</li> </ul>	
	Formation : techniques de production, gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de formation</li> <li>- Démonstrations en milieu paysan</li> <li>- Visites commentées</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> </ul>	
	Promotion des produits/innovations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours agricoles,</li> <li>- Expositions</li> </ul>	

**Tableau 2 (suite) : Les principaux outils de vulgarisation agricole**

Public cible	Actions	Outils	Acteurs
Producteurs spécialisés	Information : marché, approvisionnement, stockage, équipements, normes et réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- CEP, UEM, CEF, DONATA, etc.</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radiotélévision</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> </ul>	ZAT, TS, Acteurs privés, CRA, Producteurs, Chercheurs
	Formation : techniques de production, gestion de l'exploitation, qualité des produits...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démonstrations au sein des exploitations</li> <li>- Sessions de formation</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> <li>- Ateliers filières</li> </ul>	
	Organisation (commercialisation, structuration, marketing, partenariat, négociation...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées de promotion des produits</li> <li>- Concours agricoles</li> <li>- Ateliers filières</li> </ul>	
	Promotion des produits/innovations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours agricoles</li> <li>- Foires</li> </ul>	
	Conseil aux exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radiotélévision</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> <li>- Foires</li> <li>- fiches de gestion</li> </ul>	
Grands producteurs et agrobusiness men	Information : marché, approvisionnement, stockage, équipements, commercialisation, marketing, partenariat, négociation, normes et réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radiotélévision</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> <li>- Foires</li> </ul>	ZAT, TS, Acteurs privés, CRA, Producteurs, Chercheurs
	Conseil aux exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radiotélévision</li> <li>- Voyages d'études / échanges</li> <li>- Foires</li> <li>- Fiches de gestion</li> </ul>	
Organisation des producteurs (OPA, OP, Faïtières), Chambres Régionales d'Agriculture	Information : marché, approvisionnement, stockage, équipements, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures, fiches techniques</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières</li> <li>- Emissions radio-télé</li> <li>- Visites d'échange</li> </ul>	ZAT, TS, Acteurs privés, CRA, Producteurs, Chercheurs
	Organisation/structuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions,</li> <li>- Textes sur la coopération</li> </ul>	
	Information : marché, approvisionnement, stockage, équipements, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures</li> <li>- Journaux spécialisés</li> <li>- Ateliers filières,</li> <li>- Emissions radio-télé</li> <li>- Visites d'échanges</li> <li>- Foires</li> </ul>	
	Organisation des professions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séminaires, ateliers et sessions de formation</li> </ul>	

## 2.6.12. Le dispositif général d'intervention du SNVACA

### 2.6.12.1. Le dispositif d'intervention du MAHRH

Le dispositif classique d'intervention du MAHRH est basé sur la structuration suivante classique ci-dessous (Schéma 4):



**Schéma 4** : Dispositif d'intervention classique du MAHRH

### 2.6.12.2. Le dispositif d'intervention du SNVACA

Un dispositif d'intervention est proposé pour le nouveau système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles qui n'est pas restrictif et implique l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'appui conseil des producteurs et de leurs organisations faïtières (Schéma 5).

Le dispositif organisationnel du nouveau système est basé sur la structuration suivante :

1. Niveau national : Directions chargées de la vulgarisation au MAHRH, MRA, MECV, MESSRS, MEBA, MATD, BN-CRA, CPF, PTF, ONG et Associations ;
2. Niveau régional : Directions Régionales de l'Agriculture, des ressources animales, de l'Environnement et du cadre de vie, CRREA, CRA, ONG, Associations, projets et programmes ;
3. Niveau provincial : Directions Provinciales de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Environnement et de cadre de vie, CRA, ONG et Associations ;
4. Niveau communal : Zone d'appui Technique (ZAT) de l'Agriculture, des Ressources Animales, de l'Environnement et du cadre de vie, ONG et Associations ;
5. Niveau villageois: Unité d'Animation Technique (UAT), CVD, Associations, etc.

Le dispositif organisationnel n'est pas limitatif et peut prendre en compte selon la nécessité toutes les structures intervenant dans la vulgarisation et l'appui conseil agricoles.

### **2.6.13. Les cadres de concertation du SNVACA**

Le nouveau système mettra en place et/ou se basera sur des cadres de concertation existants aux niveaux national, régional, provincial, communal et villageois.

Ces cadres de concertation seront les plus légers possibles mais dynamiques et impliqueront au mieux tous les acteurs impliqués dans le développement du monde rural. Ces cadres de concertation prendront en compte les spécificités régionales dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques.

#### **2.6.13.1. Au niveau national**

La structure de coordination de la vulgarisation et de l'appui conseil agricoles au niveau national est la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) à travers la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement (DVRD).

Elle s'appuiera sur les autres directions générales assurant des activités d'appui conseil et de renforcement de capacités des producteurs et de leurs organisations faïtières. Elle veillera à coordonner les activités entre les services étatiques de vulgarisation et les non étatiques en matière d'information, de formation, d'harmonisation des approches et de synergie.

Pour ce faire, il est créé un « Comité Technique de la Vulgarisation et de l'Appui Conseil » (CTVAC). Il est composé des structures techniques nationales des différents ministères impliqués dans la vulgarisation et l'appui conseil (MAHRH, MRA, MECV), de la Recherche, MATD, MEBA, CRA, PTF, CPF coordination des ONG, projets, programmes, associations, etc. Il va s'adjoindre les compétences d'autres départements ministériels si cela est nécessaire.

Le CTVAC sera un cadre d'échanges sur les activités qui seront conduites au cours de l'année tout en veillant à la synergie d'actions entre tous les prestataires de services de vulgarisation et d'appui conseil publics et privés.

Un arrêté inter ministériel précisera la composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ce comité.

#### **2.6.13.2. Au niveau régional**

Il existe déjà un cadre de concertation dans les régions chargé des politiques sectorielles agricoles qu'est le Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA). Au sein de cette structure, une commission spécialisée légère sera créée pour prendre en charge la résolution des problèmes de vulgarisation agricole dont le chef de file est la DRAHRH. Cette Commission sera composée : des directions régionales des ministères concernés (MRA, MECV, MAHRH), des CRA, des Centres Régionaux de Recherches Environnementales et Agricoles (CRREA) de l'INERA, ONG, des projets et programmes, etc.

Ce comité identifiera les besoins des producteurs en matière de renforcement de capacités et d'appui conseil au niveau des régions. Le Comité régional proposera les principales activités à conduire afin de répondre aux sollicitations des producteurs ou alors rechercher les solutions au niveau central à travers le CTVAC.

Un chef de service chargé des aspects de vulgarisation et d'appui conseil sera désigné au niveau de chaque région. Il aura pour mission d'assurer la coordination des activités de vulgarisation au niveau de la région. Il travaillera en étroite collaboration avec les CRA, les OP et les ONG dans les activités de vulgarisation et d'appui conseil dans la remontée des besoins des producteurs et rédigera les rapports d'activités périodiques et annuels de son ressort.

#### **2.6.13.3. Au niveau provincial**

La province dispose d'un Cadre de Concertation Provincial (CCP), chargé d'analyser et d'harmoniser les différentes interventions.

Un dispositif léger de réflexion sera mise en place au niveau de la province afin d'examiner les activités de vulgarisation et d'appui conseil agricoles conduit au niveau de la province.

Ce cadre de concertation sera composé d'agents techniques identifiés au sein des Directions Provinciales des Ministères en charge du développement rural (MAHRH, MRA et MECV), la CRA, les organisations de productions, les associations et les ONG intervenant dans la province.

Le CR/CPSA veillera la mise à la place de cette structure légère afin de favoriser un cadre dynamique d'échanges sur les activités de vulgarisation et d'appui conseil au niveau de la province. Le CCP sera dirigé par le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

#### **2.6.13.4. Au niveau communal**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) consacre la coordination des interventions dans les communes rurales et les villages respectivement aux Conseils Municipaux (CM) et aux Conseils Villageois de Développement (CVD).

Il est prévu la mise en place d'un Cadre de Concertation Communal (CCC) comme espace d'échange et de coordination des interventions entre la commune et les autres acteurs.

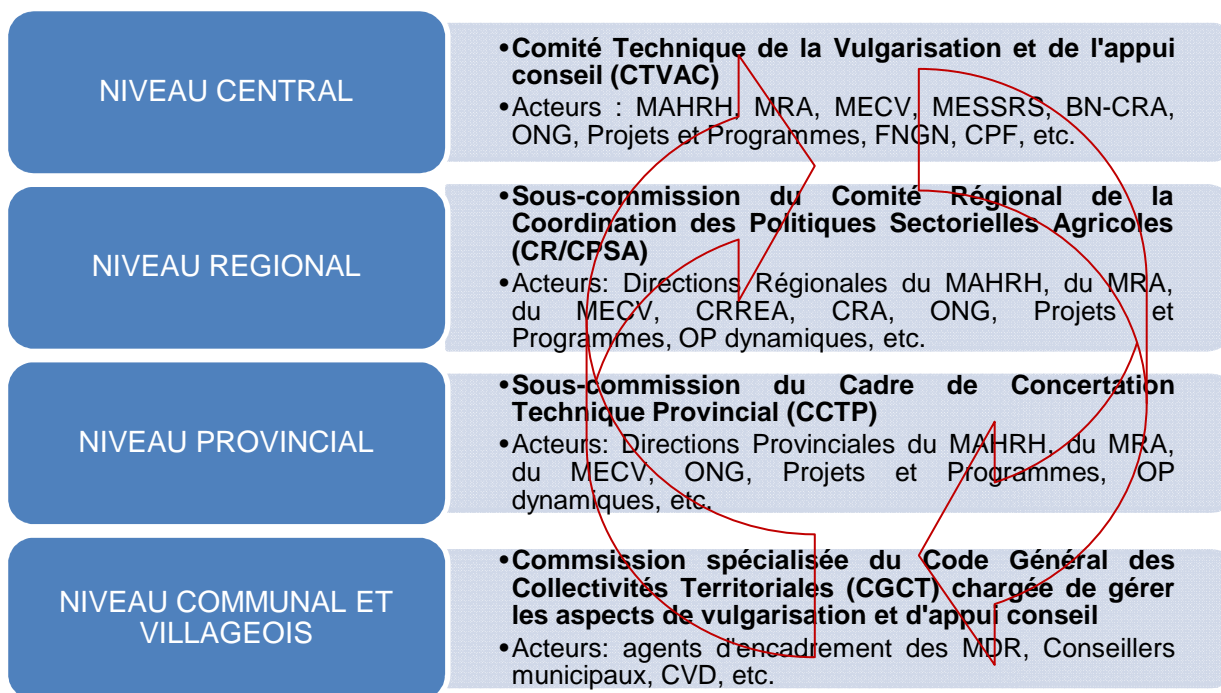
A cet effet, une commission spécialisée sera créée, chargée de la mise en œuvre des orientations du Comité Technique de la Vulgarisation et de l'Appui Conseil, en matière de vulgarisation agricole.

Cette commission comprendra des agents de vulgarisation et d'appui conseil des ministères en charge du développement rural chargés de l'Agriculture, des Ressources Animales et l'Environnement et du Cadre de Vie, des organisations de producteurs, la CRA, des responsables CVD, ONG et associations. Les expressions des besoins des producteurs seront ainsi identifiées à la base et envoyées au niveau de la DPAHRH.

L'agent de vulgarisation et d'appui conseil du MAHRH est responsable de cette commission spécialisée.

Chaque niveau d'intervention va développer des mécanismes de coordination et de concertation en utilisant les différents cadres existants dans leur espace respectif à l'exception du niveau national qui a compétence sur l'ensemble du dispositif.

Chaque niveau veillera également à jouer le rôle de programmation et d'évaluation des activités de vulgarisation, d'appui conseil et de recherche développement.



**Schéma 5** : Dispositif général de coordination et de concertation

## 2.6.14. Le suivi évaluation

### 2.6.14.1. Importance du Suivi-évaluation dans la nouvelle approche

Dans le contexte particulièrement marqué par la contractualisation des services agricoles et la diversité des prestataires, le suivi-évaluation doit satisfaire plusieurs types de demandeurs d'information agricole. Aussi, doit-il revêtir un caractère participatif dans le processus actuel de responsabilisation des communautés à la base.

Ainsi il doit permettre :

- Aux producteurs et leurs organisations, de suivre et d'évaluer leurs microprojets, de même que la qualité des prestations reçues;
- A l'Etat, d'évaluer, d'orienter et de contrôler pour mieux accompagner les projets, programmes de développement agricole et les prestataires de services agricoles;
- Aux partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds, ONG, associations, etc.), d'apprécier l'impact des programmes d'appui au développement qu'ils contribuent à financer.

### 2.6.14.2. Organisation du Suivi -Evaluation

Le dispositif de suivi-évaluation sera organisé selon les différents niveaux : national, régional et provincial.

Cependant il appartient à chaque acteur de mettre en place son dispositif d'information.

Les acteurs du suivi-évaluation concernés sont :

- Les demandeurs de services ;
- Les prestataires (Privés, ONG, Associations) ;
- Les collectivités territoriales ;
- L'Etat et ses démembrements.

### **2.6.14.3. Champ d'application**

Le Suivi-évaluation couvre les activités suivantes :

- La production de l'information statistique (enquêtes et études) ;
- Le suivi de la mise en œuvre des plans et programmes de développement agricole ;
- Le suivi des activités de vulgarisation agricole et d'appui conseil ;
- L'évaluation des prestations de services ;
- L'appui à l'auto-évaluation des OP ;
- L'évaluation des effets et impacts.

### **2.6.14.4. Dispositif du suivi évaluation**

Le dispositif de suivi évaluation est illustré dans le tableau 3 ci-dessous :



**Tableau 3 : Dispositif de suivi évaluation**

Objectif spécifique	NIVEAUX	ACTIVITES	Indicateurs de réalisation	STRUTURES ET AGENTS CONCERNES
Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SNVACA	National	- Supervision et Appui dans les régions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions réalisées</li> <li>- Types d'informations recueillies</li> <li>- Outils utilisés</li> <li>- Nombre de rapports de mission</li> </ul>	Membres du comité technique de vulgarisation et d'appui technique (CTVAC)
		- Capitalisation, bilan/programmation du SNVACA à travers des ateliers nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers tenus</li> <li>- Documents de planification</li> <li>- Rapports de bilan</li> </ul>	CTVAC, CR/CPSA
	Régional	- Capitalisation, bilan/programmation du SNVACA à travers des ateliers régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers tenus</li> <li>- Documents de planification</li> <li>- Rapports de bilan</li> </ul>	Membres de la commission spécialisée du CR/CPSA et les membres des Cadres de Concertation Provinciale (CCP)
		- Supervision dans les provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions réalisées</li> <li>- Types d'informations recueillies</li> <li>- Outils utilisés</li> <li>- Nombre de rapports de mission</li> </ul>	
		- Supervision des activités dans les CEIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions réalisées</li> <li>- Nombre de CEIT supervisés</li> <li>- Nombre de rapports de mission</li> </ul>	
	Provincial	- Suivi et supervision des activités dans les ZAT et UAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions réalisées</li> <li>- Nombre de ZAT et UAT supervisées</li> <li>- Types d'informations recueillies</li> <li>- Outils utilisés</li> <li>- Nombre de rapports de mission</li> </ul>	Membres de la commission spécialisée de CCP
		- Evaluation des performances des moyens et outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types d'outils/moyens utilisés</li> <li>- Taux de réalisation des activités</li> </ul>	
	Communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan mensuel de la vulgarisation dans les différentes ZAT ;</li> <li>- Suivi des activités et des performances des agents et bénéficiaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bilans réalisés</li> <li>- Nombre d'UAT concernés</li> <li>- Nombre d'agents concernés</li> <li>- Types et nombre de bénéficiaires</li> </ul>	TS, ZAT, agents UAT, bénéficiaires

#### 2.6.14.5. Indicateurs de suivi évaluation

Les indicateurs de suivi-évaluation sont de deux types (Tableau 4):

1. les indicateurs de suivi des performances qui permettent de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs fixés ;
2. les indicateurs d'impact qui permettent d'apprécier la productivité, le revenu et les capacités d'autopromotion des OP et le changement de comportement.

**Tableau 4: Indicateurs d'effets**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
Accroître la production et la productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"><li>- Niveau d'accroissement des rendements</li><li>- Rentabilité économique des productions</li><li>- Taux d'accroissement des volumes et des valeurs des produits</li><li>- Evolution de la typologie des exploitations</li></ul>
Renforcer les capacités techniques et financières des acteurs (le personnel des services de vulgarisation et d'appui conseil public et privé, les producteurs et leurs organisations)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Types/nombre de compétences au sein des acteurs</li><li>- Capacités de transmission des connaissances</li><li>- Degré d'adoption des techniques et technologies</li><li>- Degré d'accès des femmes et des jeunes aux services agricoles</li></ul>
Promouvoir les technologies adaptées et appropriées issues de la recherche et diffuser/vulgariser les savoirs locaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux d'accroissement des volumes et des valeurs des produits</li><li>- Fonctionnalité des approches développées</li><li>- Degré d'accès des femmes et des jeunes aux services agricoles</li></ul>
Favoriser le partenariat entre les acteurs (les structures étatiques, la recherche, les OP, le secteur privé et les PTF) pour une mise en œuvre efficace et efficiente du SNVACA	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonctionnalité du SNVACA</li></ul>
Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SNVACA	<ul style="list-style-type: none"><li>- Personnel disponible à chaque niveau de mise en œuvre</li><li>- Types de suivis réalisés</li><li>- Moyens et outils utilisés</li><li>- Données capitalisées</li></ul>

## CONCLUSION

Différentes périodes historiques ont donné leurs empreintes à la vulgarisation agricole et à l'appui conseil au développement rural de la Haute-Volta puis du Burkina Faso.

L'Agriculture à travers la vulgarisation et l'appui conseil aux producteurs a fait l'objet d'attentions plus ou moins soutenues selon la période. Des acquis notables mais aussi des insuffisances ont été enregistrés sous chaque système de vulgarisation.

Avec la mise en place des réformes politiques, stratégiques et institutionnelles et la quête d'une croissance agricole durable, l'Agriculture, moteur de l'économie nationale avait besoin de tous les leviers nécessaires pour son progrès.

Le présent document dont l'élaboration répond à ce besoin ne doit pas être un document de plus. Il se veut être un cadre de facilitation pour une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs publics et privés dans le domaine de la vulgarisation et l'appui conseil agricoles.

Sa mise en œuvre interpelle par conséquent tous les acteurs en amont et aval des productions agrosylvopastorales et halieutiques : les chercheurs, les services de vulgarisation et d'appui conseil publics et privés, les producteurs et leurs organisations professionnelles, les ONG, les autorités administratives déconcentrées et décentralisées, etc.

La vulgarisation qui est une fonction essentielle de développement a forcément un coût que l'Etat et les bénéficiaires (producteurs) se doivent de supporter.

Les appuis des Partenaires techniques et Financiers (PTF) sont certes importants mais ceux-ci doivent s'inscrire dans un programme cohérent d'intervention au niveau national afin de promouvoir le développement durable de l'ensemble du pays.

### ***Encadré 10 : Moderniser les systèmes nationaux de vulgarisation agricole***

#### **Recommandations faites aux gouvernements pour relever le défi de la sécurité alimentaire**

1. Développer un ordre du jour politique nouveau et élargi en matière de vulgarisation agricole et de communication pour le développement rural, en attirant l'attention du pays sur la sécurité alimentaire et sur les activités génératrices de revenus pour les populations rurales pauvres.
2. Mise en place par le gouvernement d'une plate-forme de promotion, de dialogue et de coopération entre les organismes et les programmes concernés dans tous les secteurs afin d'établir un réseau de vulgarisation, d'appui conseil et d'information au service de la sécurité alimentaire et d'activités génératrices de revenus.
3. Activer les changements institutionnels au sein du secteur public dans le but de soutenir et de promouvoir de nouvelles politiques élargies en matière de vulgarisation et de sécurité alimentaire et de mettre en œuvre les actions préconisées par la plateforme nationale.

*FAO. 2003. Agricultural extension, rural development and the food security challenge, by W.M. Rivera and M.K. Qamar. Rome.*

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Références citées**

FAO, 2001. Politiques et stratégies de communication pour le développement au Burkina Faso. Tome 2. 107p.

FAO, 2003. Genre : clé pour le développement et la sécurité alimentaire. Parité hommes-femmes et développement. 10p.

Groupe de Neuchâtel, 1999. Note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole. Direction suisse du Développement et de la Coopération. 21p.

Inter-réseaux Développement rural, 2008. 50 ans d'histoire du conseil agricole en Afrique de l'Ouest et Centrale. L'agriculture en quête de politiques - Revue Grain de sel - 41-42 :

Morize J., 1992. Manuel pratique de vulgarisation agricole. Vol 1.CTA, 166p.  
Revue Grain de sel - 41-42 :

Riviera W. M., Qamar K. and Mwandemere, H.K., 2005. Enhancing coordination among AKIS/RD actors: an analytical and comparative review of country studies on Agricultural Knowledge and Information Systems for Rural Development (AKIS/RD). Publishing Management Service, Information Division, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome. 115p.

Swanson, B.E., 2008. Global Review of Good Agricultural Extension and Advisory Service Practices Publishing Management Service, Information Division, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome. 64p.

World Bank, 2006. Enhancing Agricultural Innovation: How to Go Beyond the Strengthening of Research Systems. The International Bank for Reconstruction and Development. 118p.

### **Documents consultés**

Bado Babou, Zoundi Jean *et al.*, Février 2001. Rapport d'étude sur « Quelques approches de vulgarisation appliquées par différents intervenants dans le secteur rural du Burkina » – DVA.

Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA), 1994 : Rapport de l'atelier sur les structures de diffusion des résultats de la mise en œuvre des projets de recherche appliquée (Mai 2005 – CEAS/UC-RDA/PADDAB) ; Evaluation de quelques expériences en développement participatif de technologie au Burkina Faso.

Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA), 2002. Système National de Vulgarisation Agricole – Nouvelle Approche. 55p.

Traoré Karim et Adama M. Toé, 2008. Capitalisation des initiatives sur les bonnes pratiques agricoles au Burkina Faso, Rapport d'une étude commanditée par la DVRD/MAHRH 107p

UA/SAFGRAD, 2009. Etude comparative des méthodes de vulgarisation à grande échelle au Burkina Faso. Rapport final. 131p.

Madiéga Y. Georges, Nao Oumarou, 2003 : Burkina Faso: cent ans d'histoire, 1895-1995. Actes du premier colloque international sur l'histoire du Burkina, Ouagadougou, 12-17 décembre 1996. Université de Ouagadougou, Département d'histoire et archéologie, Published by KARTHALA Editions, 2003. 2206 pages.

# ANNEXES

## **ANNEXE 1: CLARIFICATION DES CONCEPTS**

### **1.1. Services Agricoles**

Le terme « Services Agricoles » constitue une notion très large qui prend en compte l'ensemble des services nécessaires aux professionnels agricoles pour assurer la production, la transformation, l'écoulement des produits,...

Bien que la liste ne soit pas exhaustive, cette notion utilisée dans le cadre du présent travail, renvoie à un ensemble de services nécessaires pour le développement de l'agriculture. Ce sont principalement la Recherche, la Recherche/développement, la Vulgarisation, la Formation, l'Organisation, l'Approvisionnement, l'Investissement dans les infrastructures, le Crédit, le Marketing, la Commercialisation.

### **1.2. Atelier Régional de Bilan/Programmation (ARBP)**

L'ARBP est un mécanisme par lequel la structure régionale en liaison avec les représentants de tous les acteurs (secteurs publics et privés) se dote d'un programme d'activités d'où seront tirés les principaux thèmes de vulgarisation, de recherche développement et d'appui conseil de l'année concernée.

### **1.3. Atelier Régional de Développement de l'Expertise Agricole (ARDEA)**

L'ARDEA est un cadre conçu au niveau de la Direction Régionale en charge de l'Agriculture pour la formation continue des agents de vulgarisation. Il permet aux techniciens exerçant le métier de vulgarisateur d'acquérir des connaissances pratiques nécessaires à la maîtrise et/ou à la diffusion des innovations technologiques, des bonnes pratiques agricoles (BPA) ou des techniques de gestion de l'exploitation agricole.

Outil de renforcement des capacités techniques des agents de vulgarisation, l'ARDEA leur donne les compétences nécessaires pour faire face avec professionnalisme aux nouvelles exigences en matière de conduite de l'exploitation tout en permettant de tester les innovations technologiques.

L'ARDEA est animé par des cadres des DRAHRH, des chercheurs ou toute personne dotée d'une expertise pour la technologie concernée.

### **1.4. Champ Ecole des Producteurs (CEP)**

Le CEP est l'outil de vulgarisation mis en place au niveau du département/commune pour appliquer les techniques améliorées, les innovations technologiques éprouvées au niveau de l'ARDEA et les BPA dans les conditions professionnelles du producteur. Il est animé par un agent vulgarisateur / facilitateur ayant bénéficié de la formation dans un ARDEA. Ce dernier conduit la formation de CEP en adoptant une approche participative. Les producteurs concernés prennent effectivement part à toutes les étapes de l'action, allant du diagnostic des contraintes à l'identification, et la mise en œuvre des solutions jusqu'à l'évaluation des résultats.

Ecole extra-muros, le CEP est aussi un lieu de démonstrations par excellence à la fois pour les agents de vulgarisation et pour les producteurs. Créé au sein de l'exploitation d'un producteur, il est un cadre de diffusion de l'information et de formation.

Il peut y avoir plusieurs CEP dans un département.

Les producteurs volontaires à la formation dans les CEP doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir un esprit d'ouverture à l'innovation et au progrès ;
- s'engager à appliquer pendant au moins 3 années consécutives les paquets technologiques du CEP d'apprentissage dans leur propre champ (exploitation) qui devient ainsi un Champ de Producteur Modèle (CPM).
- être disponible à servir comme « auxiliaires de vulgarisation » auprès des autres producteurs de son village ou de son UAT et ce en liaison avec l'agent d'encadrement.

### **1.5. Unité d'Exploitation Modèle (UEM)**

Avant d'être un outil de vulgarisation, l'UEM est d'abord le champ ou l'exploitation d'un producteur issu ou non d'un CEP. Il a les caractéristiques d'un exemple de réussite notamment aux plans de l'application des BPA, des paquets technologiques recommandés et de la bonne gestion. Le propriétaire de l'UEM accepte volontairement de faire de son exploitation un point de référence, d'apprentissage pour les autres producteurs de sa localité. Il répond aux critères d'application des BPA, de bonne gestion de l'exploitation, de productivité améliorée et de rendements.

### **1.6. Exploitation agricole**

Il s'agit d'une entreprise de production familiale ou sociétaire s'occupant principalement de production végétale et/ou animale composée d'un ou de plusieurs ménages, placée sous l'autorité d'un chef d'exploitation unique qui gère la production et/ou le stockage et/ou la commercialisation

### **1.7. Ménage agricole**

Il s'agit d'un groupe de personnes généralement unies par des liens de sang ou de mariage, logeant habituellement ensemble dans la même concession, produisant ensemble et ayant droit aux repas provenant d'une cuisine, dont l'autorité budgétaire relève au moins théoriquement d'une des personnes du groupe, appelée chef de ménage. Il peut arriver qu'un ménage se compose d'une et une seule personne : c'est le cas des veufs (ves), divorcés (es) ou des célibataires. Les domestiques logés et nourris par le ménage font partie de l'effectif du ménage.

### **1.8. Exploitant agricole**

L'exploitant agricole est tout simplement le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

### **1. 9. Producteur ou actif**

Il s'agit de tout membre de ménage participant aux travaux champêtres ou aux activités d'élevage pour le compte du ménage selon la déclaration du chef de ménage et rapport à l'âge.

### **1.10. Agriculteur**

Il s'agit d'un producteur qui mène des activités de production végétale soit uniquement soit principalement. L'activité secondaire pouvant être dans ce dernier cas, l'élevage, l'artisanat, le commerce ou autre.

### **1. 11. Producteur encadré**

Il s'agit de tout actif d'une exploitation encadrée.

## **1. 12. Exploitation encadrée**

Il s'agit d'une exploitation dont au moins un membre bénéficie régulièrement des services d'un agent de vulgarisation.

## **1. 13. Village encadré**

Il s'agit d'un village administratif, bénéficiant régulièrement des services d'un agent de vulgarisation.

## **1. 14. Test**

Le test est une expérimentation en milieu paysan destiné à vérifier la performance d'une technologie dans différentes conditions écologiques ou à rechercher d'autres alternatives de solutions que celle existantes localement (faisabilité, conditions de transfert). Le test peut être conçu par la recherche ou la Recherche/Développement.

## **1. 15. Démonstration**

La démonstration est une opération de vulgarisation et d'appui conseil, destinée à montrer et faire apprendre de façon pratique une technologie aux producteurs, à présenter et comparer les résultats de la nouvelle technologie aux pratiques existantes.

## **1. 16. Visite Commentée (VC)**

C'est une activité de formation et d'échange d'expériences comparatives d'une pratique destinée à montrer les avantages et à expliquer l'itinéraire technique suivi. Elle se déroule généralement autour d'une réalisation relative à un thème précis.

## **1.17. Journée de Démonstration (JD)**

La journée de démonstration est une VC de grande envergure. Elle est organisée sur toute ou une grande partie de l'exploitation d'un producteur modèle abritant des objets de démonstration sur des thèmes divers.

## **1.18. Indicateur de productivité**

Il s'agit d'un indicateur qui se mesure par le ratio extrant/intrant.(résultats obtenus sur moyens ayant concouru à l'atteinte de ces résultats) ou l'inverse de ce ratio (intrant/extrant) pour déterminer l'efficience.

## **1.19. Indicateurs d'impact**

L'indicateur d'impact est plus difficile à évaluer car il s'agit de l'effet produit à plus ou moins long terme par une intervention extérieure c'est-à-dire la transformation qualitative du milieu. ex : L'amélioration des conditions de vie grâce aux prestations des agents d'agriculture.

## **1. 20. Indicateurs de réalisation**

Ce sont les indicateurs les plus utilisés dans les activités d'appui conseil. En exemples :

- taux de réalisation des CEP ;
- taux de réalisation des UEM ;
- taux d'encadrement des exploitations ;
- taux d'adoption d'une technologie = % de producteurs ayant adopté la technologie.



## **1. 21. Contractualisation**

La contractualisation constitue un partenariat entre un demandeur de services (producteurs) et un prestataire (Recherche-Vulgarisation, privé...) pour trouver des réponses aux problèmes rencontrés par le premier.

Elle suppose:

- la négociation d'accord entre prestataire et demandeur ;
- l'institutionnalisation de ces accords ;
- la mise en œuvre, le suivi et le respect des accords par les acteurs de façon concertée.

La contractualisation sous-entend donc une définition claire et précise des tâches et responsabilités des différents acteurs avec obligations de résultat pour les prestataires.

## **1. 22. Développement Participatif de Technologie (DPT)**

Le DPT est une démarche de recherche développement intégrée dans laquelle le Chercheur, le Vulgarisateur et l'utilisateur potentiel (producteur) participe au développement de la technologie. Cette démarche « triangulaire » repose sur le postulat qui veut que « Tout résultat de recherche générée en réponse à une demande des producteurs et avec leur participation a plus de chance d'être valorisé par ceux-ci ». A travers la démarche les objectifs visés sont : (1) assurer un lien étroit Recherche-Production et (2) permettre une meilleure valorisation du savoir et de l'expertise des producteurs (expertise endogène) dans ce qui se fait en matière de recherche.

Aussi est-il nécessaire et avantageux de combiner les connaissances locales avec celles de l'encadrement afin de mieux cerner les besoins prioritaires, les capacités et les ressources locales.

## **1. 23. Conseil aux Exploitations Agricoles**

Le Conseil aux Exploitations Agricoles est une démarche d'aide à la décision visant à promouvoir des raisonnements fondés, entre autres, sur la mesure et la prévision, et les outils développés ont pour but de faciliter cet apprentissage auprès des agriculteurs. Il privilégie une approche globale de l'exploitation. Il est basé sur des dynamiques de groupe mais peut comprendre également des phases de suivi et de conseil individuel. Il s'adresse à des individus mais la démarche repose principalement sur des groupes de paysans qui se forment, échangent leurs expériences et réfléchissent sur leurs pratiques.

Le Conseil aux Exploitations Agricoles permet de renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques en combinant innovations paysannes et innovations extérieures, à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs qu'il se fixe pour son exploitation.

Le Conseil aux Exploitations Agricoles est utile non seulement dans le domaine de l'amélioration des techniques de production et des revenus mais aussi en matière d'approvisionnement, d'équipement, de transformation et de commercialisation.

## **1. 24. Technicien Spécialisé (TS)**

Le TS est une fonction de l'agent de vulgarisation chargé principalement d'assurer la liaison entre l'expert que celui-ci soit chercheur, artisan, ou toute autre personne d'une compétence requise et les vulgarisateurs de base. Se faisant, il véhicule le savoir et le savoir faire par la formation ou la démonstration.

## **ANNEXE 2 : PRINCIPAUX CONCEPTS DE BASE DES CHAMPS ECOLES DES PRODUCEURS (CEP)**

Il existe un certain nombre de concepts de base qui permettent d'expliquer l'approche CEP quant à sa nature participative et collaborative, la fréquence des rencontres et la formation d'équipe. Les plus importants sont :

### **2.1. Les producteurs en tant qu'experts**

Les producteurs ont une occasion de mener des études comparatives sur les entreprises de leur choix. En agissant ainsi, ils deviennent des experts dans la pratique particulière qu'ils sont entrain d'étudier. Le champ est le terrain d'apprentissage.

Tout l'apprentissage est basé sur le champ. Le «champ» peut vouloir signifier l'emplacement particulier de l'entreprise qui fait l'objet d'étude (ferme, unité laitière, unité avicole, serre, pâturage, fosse) c'est-à-dire le lieu où le groupe de producteurs apprend. En travaillant en sous-groupes restreints, ils collectent des données sur le champ, analysent les données, prennent des décisions d'action sur la base des analyses, et présentent leurs décisions aux producteurs du champ « Ecole » pour discussion, mise en questions et peaufinage.

### **2.2. L'agent de vulgarisation est un facilitateur (pas un enseignant)**

Le rôle de l'agent de vulgarisation est beaucoup plus celui d'un facilitateur que d'un enseignant conventionnel. Sa tâche est d'orienter le processus d'apprentissage, combler les vides et progressivement passer la main.

### **2.3 La formation suit le cycle saisonnier**

La formation en CEP est liée au cycle saisonnier de la pratique qu'on étudie. Pour les cultures annuelles cela s'étendrait de la préparation des champs à la récolte. Pour la production de fourrage, il inclurait la saison sèche pour évaluer la quantité et la qualité à un moment de l'année où l'alimentation du bétail est en diminution. Pour la production d'arbres, et les mesures de conservation telles que les haies et bandes d'herbe, il serait nécessaire de continuer la formation sur plusieurs années pour que les producteurs voient toute la gamme de coûts et avantages.

### **2.4. Matériels d'apprentissage centrés sur l'apprenant**

Les producteurs produisent leurs propres matériels d'apprentissage à partir des dessins de ce qu'ils observent, jusqu'aux essais proprement dits dans les champs. Ces matériels sont toujours en phase avec les conditions locales et moins chères à développer.

### **2.5. Dynamique de groupe et constitution d'équipe.**

La formation comporte également des compétences en communication, la résolution de problèmes, le leadership et des méthodes de discussion.

### **2.6. Éthique de facilitation**

Le champ « Ecole » c'est une vingtaine de producteurs qui développent ensemble une compétence collective par l'apprentissage. Il est important de souligner que la valeur des compétences du groupe n'est pas faite de la simple sommation des compétences individuelles mais de la richesse du partage du savoir et du savoir-faire entretenue au sein du groupe.

L'apprentissage est un ensemble d'activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes. Il repose sur des principes.

### **Principe 1**

**Apprendre est une expérience qui se produit au sein de l'apprenant et est activé par l'apprenant lui-même.** Le processus d'instruction est essentiellement contrôlé par l'apprenant et non pas par le facilitateur (chef du groupe). Des changements dans la perception et le comportement sont plutôt les résultats de l'interprétation et l'impression de l'homme, que des forces exercées sur l'individu. Apprendre n'est pas seulement une question de ce qu'un facilitateur fait, dit ou fournit à l'apprenant. Plus précisément, l'apprentissage est en rapport avec ce qui se passe dans l'environnement propre à l'apprenant. Il se développe dans une situation où, enseigner est perçu comme un processus facilitateur, qui aide les gens à explorer et découvrir leur sens personnel des événements.

Personne n'enseigne directement à quelqu'un quelque chose de significatif. Si enseigner est défini comme un processus de communication directe d'une expérience ou un fragment de connaissance, alors il est clair qu'un petit apprentissage est le résultat de ce processus et l'apprentissage qui s'acquiert est habituellement sans importance. Les gens apprennent ce qu'ils veulent apprendre, ils voient ce qu'ils veulent voir, et entendent ce qu'ils veulent entendre. Quand nous créons un environnement dans lequel les gens sont libres d'explorer des idées dans le dialogue et en interaction avec les autres, nous les instruisons. Il y a très peu d'enseignement en l'absence de participation personnelle et d'adhésion de la part de l'apprenant. Si ce qui est enseigné n'est d'aucun intérêt personnel pour l'individu, il l'exclura de son champ de perception. Les gens oublient la plupart du contenu de ce qui leur a été "enseigné" et retiennent seulement le contenu qui les concerne personnellement.

### **Principe 2**

**Apprendre est la découverte du sens personnel et de la pertinence des idées.** Les gens assimilent plus volontiers et mettent en œuvre des concepts et des idées qui concernent leurs besoins et problèmes. Apprendre est un processus qui exige l'exploration des idées par rapport à soi et à la communauté pour que les gens puissent déterminer leurs besoins, les objectifs qu'ils aimeraient se fixer, les questions qu'ils aimeraient discuter, le thème qu'ils aimeraient apprendre. Au sein des vastes objectifs des programmes, ce qui est pertinent et acceptable est décidé par (les) l'apprenant(s), et doit être découvert par lui (eux)-même(s).

### **Principe 3**

**Apprendre (changement comportemental) est une conséquence de l'expérience.** Les gens deviennent responsables quand ils ont vraiment assumé des responsabilités ; ils deviennent indépendants quand ils se sont montrés indépendants ; ils deviennent capables quand ils ont vécu le succès ; ils commencent à se sentir importants quand ils sont importants à quelqu'un ; ils se sentent aimés quand quelqu'un les aime. Les gens ne changent pas leur comportement simplement parce que quelqu'un leur dit quoi faire ou comment changer. Pour qu'un enseignement soit efficace, fournir l'information ne suffit pas. Exemple : les gens deviennent responsable et indépendant non pas parce que d'autres leur disent d'être responsables et indépendants mais parce qu'ils ont vécu une responsabilité et une indépendance authentiques.

### **Principe 4**

**Apprendre est un processus de coopération et de collaboration.** "Deux têtes valent mieux qu'une." Les gens aiment fonctionner indépendamment mais ils aiment aussi fonctionner de manière interdépendante. Le processus interactif semble "piquer au vif" la curiosité, le potentiel et la créativité des gens. Les approches coopératives stimulent. A travers de telles approches, les gens apprennent à définir des objectifs, à organiser, à réagir réciproquement et à prendre les dispositions de groupe dans la résolution des

problèmes. Paradoxalement, à mesure que les gens s'investissent dans des approches de groupes de collaboration, ils développent un sens plus ferme de leur propre identité. Ils commencent à se rendre compte qu'ils comptent, qu'ils ont quelque chose à donner et à apprendre. Les problèmes identifiés et esquissés par interaction coopérative, semblent défier et pousser les gens à trouver des solutions créatives et à devenir des individus plus créatifs.

### **Principe 5**

**Apprendre est un processus évolutif.** Les changements de comportement exigent du temps et de la patience. Apprendre n'est pas un processus révolutionnaire. Quand des changements rapides de comportement sont requis, nous recourons souvent à des techniques hautement structurées à travers lesquelles nous tentons d'imposer l'apprentissage. Que cet enseignement soit durable et significatif pour l'apprenant, est incertain. Ce qui est commun à tout principe et condition d'instruction, c'est un modèle évolutif d'instruction. Des situations d'apprentissage caractérisées par la communication libre et ouverte, la confrontation, la tolérance, le respect, le droit à l'erreur, la possibilité de s'exprimer, la coopération et la collaboration, l'ambiguïté, l'évaluation partagée, la participation active et personnelle, l'absence de menace et la confiance en soi, sont naturellement évolutifs.

### **Principe 6**

**Apprendre est quelquefois un processus pénible.** Le changement comportemental requiert souvent d'abandonner les bonnes vieilles manières de croire, de penser, et d'apprécier. Il n'est pas souvent "tout à fait" aisé de s'ouvrir aux autres, de soumettre ses opinions aux critiques d'un groupe, et d'affronter sincèrement les autres. S'il doit y avoir évolution, la douleur est souvent nécessaire. Cependant, la douleur de se détacher des bonnes vieilles habitudes est habituellement suivie par la joie et le plaisir de découvrir une idée qui se développe ou un changeant personnel.

### **Principe 7**

**L'une des plus riches ressources pour apprendre est l'apprenant lui-même.**

Dans cette époque où l'on accorde beaucoup d'importance aux média instructifs, aux livres et aux orateurs en tant que ressources pour s'instruire, nous avons tendance à oublier peut-être la plus importante ressource - l'apprenant lui-même. Chaque individu a accumulé des expériences, des idées, des sentiments et des manières qui constituent une mine riche en matière de résolution de problèmes et d'apprentissage. Cette mine est très souvent, rarement exploitée. Les situations qui permettent aux gens de s'épanouir, de faire appel à leur propre patrimoine d'idées, et à partager leurs informations dans une interaction coopérative avec les autres, maximisent l'apprentissage.

### **Principe 8**

**Le processus d'apprentissage est à la fois émotif et intellectuel. L'apprentissage dépend de l'état général de l'individu.** Les gens sentent et pensent qu'ils existent et quand leurs sentiments et leurs pensées sont en harmonie, l'apprentissage est maximisé. Pour créer dans un groupe les conditions optimales favorisant l'apprentissage, les individus doivent être privilégiés par rapport au but. Quel que soit le but d'un groupe, il ne peut être réalisé efficacement quand d'autres faits viennent s'y mêler. Si le but du groupe est de concevoir et d'accomplir des tâches, il ne sera pas atteint de manière optimale si les membres du groupe se querellent et travaillent en concurrence. Si le but du groupe est de discuter raisonnablement et honnêtement des questions courantes et des problèmes dans un domaine donné, alors il ne sera pas

accompli si les gens ont peur de communiquer ouvertement. Les barrières à la communication existent chez les gens et avant que nous parvenions à réaliser des « affaires », nous devons faire avec les problèmes des gens qui pourraient exister dans le groupe. On pourrait dire que dans n'importe quel groupe, quel que soient ses problèmes, il lui reste assez de capacité intellectuelle pour permettre aux membres d'acquérir information et compétence. Cependant, pour maximiser l'acquisition et l'assimilation des idées, il semble raisonnable de faire face d'abord aux problèmes des gens.

### **Principe 9**

**Les processus de résolution des problèmes et d'apprentissage sont très différents et personnels.** Chaque personne a son propre style d'apprentissage et de résolution des problèmes. Certains styles personnels d'apprentissage et de résolution des problèmes sont très efficaces, d'autres ne sont pas aussi efficaces, et d'autres encore peuvent être inefficaces. Nous avons besoin d'aider les gens à définir et à exprimer clairement leurs approches habituelles pour leur permettre d'être plus efficaces en résolvant leurs problèmes et en apprenant. Au fur et à mesure que les gens deviennent conscients de leur manière d'apprendre, de résoudre les problèmes et de s'exposer aux modèles alternatifs utilisés par d'autres, ils pourront peaufiner et modifier leurs propres styles pour les utiliser plus efficacement.

### **Principe 10**

#### **Qualités d'un bon facilitateur**

- Un bon écouteur.
- Respecte les autres et leurs opinions (esprit ouvert).
- Est gai.
- Maintient le contact des yeux.
- Connaît l'audience à l'avance.
- Doit être bien préparé (peut maîtriser le thème).
- S'habille convenablement.
- A des bonnes manières.
- Posé et confiant.
- Contrôler le groupe, les participants.
- Communique l'acceptation.
- Un bon gestionnaire de temps (conscient).
- Impartial.

### **ANNEXE 3 : LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BURKINABE**

Deux types majeurs d'exploitations dans le pays :

- Les exploitations qui ont comme activité principale les productions végétales et pour activité secondaire, la production animale et/ou halieutique ;
- Les exploitations qui ont les productions animales comme activité principale et les productions végétales comme activité secondaire.

A partir de critères bien définis tels que (i) la superficie totale cultivée, (ii) le niveau d'équipement, (iii) le nombre d'actifs, (iv) la taille du troupeau, (v) la taille de la famille, ils ont pu distinguer par région de trois à cinq types différents d'exploitation en agriculture, la grande diversité des situations ne permettant pas une typologie homogène pour l'ensemble du pays.

Aussi dans les exploitations qui ont comme activité principale les productions végétales, l'on pourrait distinguer globalement :

- Les petites exploitations familiales, de petite taille (superficie variant entre 3 et 6 ha, nombre d'actifs compris entre 3 et 10, quelques ovins et de la volaille, pas de culture attelée, pas d'intrants), pratiquant une agriculture de subsistance (céréales traditionnelles, niébé) ;
- Les exploitations familiales de taille moyenne. A la différence du précédent, ce type d'exploitation dispose d'une chaîne culture attelée et d'une charrette, d'une superficie d'au moins 6 ha, utilise des intrants et cultive du coton et du maïs. Son cheptel est plus étoffé avec des bovins et des ovins ;
- Les grandes exploitations familiales. Elles se distinguent du précédent type par le nombre plus élevé d'attelages, le nombre d'actifs, la superficie de l'exploitation, et cultive surtout du coton. Elles disposent d'un cheptel très important ;
- Les entreprises agricoles : ce sont de grandes exploitations disposant de plusieurs dizaines, voire des centaines d'hectares, pratiquant de l'agrobusiness, avec des équipements souvent motorisés. On retrouve aussi ce type d'exploitation autour des grandes retenues d'eau où il est possible de mieux maîtriser l'eau pour des productions rizicoles, maraîchères, fruitières, halieutiques, arboricoles, etc.).

Elles peuvent aussi concerner les grandes fermes agro-pastorales avec des productions animales en système intensif.

## **ANNEXE 4 : LES SYSTEMES DE PRODUCTION DOMINANTS PAR REGION AGRO-ÉCOLOGIQUE**

Les systèmes de production dominants sont donnés dans le tableau 8 et la Carte N°3 suivant le découpage de l'INERA (1985) en cinq régions agro-écologiques.

Les cinq régions agro-écologiques sont elles subdivisées en zones homogènes, sur la base d'un certains nombre de critères.

1. La région agro-écologique du Sahel comprend les provinces suivantes : le Soum, l'Oudalan, le Séno et le Yagha. Elle comprend une seule zone homogène ;
2. La région de l'Est est constituée par la Gnagna, la Komandjari, le Gourma, la Kompienga, la Tapoa, le Kouritenga, le Koulpélogo, et le Boulgou. Cette région est subdivisée en 4 zones homogènes ;
3. Les Provinces du Sanmatenga, du Namentenga, du Sanguié, du Boulkiemdé, du Ziro, de la Sissili, du Bazèga, du Zoundwéogo, du Nahouri, du Kadiogo, du Ganzourgou, du Kourwéogo et d'Oubritenga composent la région agro-écologique du Centre. Deux zones homogènes composent cette région ;
4. La région agro-écologique du Nord Ouest est composée de deux zones homogènes et comprend les provinces du Bam, du Yatenga, du Passoré, du Sourou et du Nayala ;
5. Enfin la région agro-écologique de l'Ouest est composée des provinces de la Kossi, du Mouhoun, des Balés, du Banwa, de la Comoé, du Poni, du Kéné Dougou, du Houet, du Tuy, du Ioba, de la Bougouriba et du Nounbiel. Cette région comprend six zones homogènes.

Cette typologie des systèmes de production dominants dans les cinq régions agro-écologiques peut être considérée comme une évolution de celle proposée dans les six "Espaces Agricoles" (définies comme des 'ensembles homogènes de provinces ayant de fortes similitudes démographiques, de pratiques agricoles, d'élevage ainsi que d'autres d'activités économiques) que les résultats de l'Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (ENSA) de 1993 avaient permis de définir.

## ANNEXE 5 : SYSTEMES DE PRODUCTION DOMINANTS PAR REGION AGRO-ECOLOGIQUE

Tableau des Systèmes de production dominants par région agro-écologique

Zones agro-écologiques		Systèmes de production agricole	Systèmes de production animale
N°	Nom		
1	Sahel	Cultures de céréales traditionnelles au sud, dans les bas-fonds avec quelques productions d'arachide et de sésame.	Elevage extensif nomade au nord. Semi-nomade ou transhumant Productions halieutiques
2	Est	Céréales traditionnelles. Arachide, niébé. Zone d'accueil et transit pour l'élevage	Zone faiblement peuplée, impliquant une migration qu'il est nécessaire de contrôler.
		Céréales traditionnelles. Arachide, niébé. Zone d'extension de la culture de coton. Maraîchage et riz en bas fonds. Riziculture irriguée. Horticulture (bananes) en amont de la Kompienga.	Zone faiblement peuplée, impliquant une migration qu'il est nécessaire de contrôler. Zone d'accueil et transit pour l'élevage. Production halieutique
		Riz en maîtrise totale. Cultures de saison sèche en riz, complété par du maïs et du maraîchage (Tenkodogo, Bagré)	Zones aménagées pour un élevage semi-intensif et intensif. Intégration élevage-agriculture; production halieutique.
3	Centre	Céréales traditionnelles. Arachide, sésame, niébé. Riz et maraîchage dans les bas fonds. Coton dans les vallées aménagées.	Zone à sols très dégradés du fait d'une très forte densité démographique. Exode vers l'est et même le sahel
		Céréales traditionnelles. Maïs. Arachide et niébé. Tubercules. Riz de bas fonds et pluvial. Zone d'extension du coton et de l'arboriculture.	Elevage intégré à l'agriculture notamment pour le trait.
4	Nord-ouest	Céréales traditionnelles. Sésame, arachide et niébé. Maraîchage et riz dans les bas-fonds.	Prédominance de petits ruminants
		Riz en maîtrise totale. Saison sèche à majorité riz complété par maïs et maraîchage	Production halieutique
5	Ouest	Céréales traditionnelles. Riz de bas fonds. Arachide, sésame et niébé.	Elevage bovin agro-pastoral. Zone de transhumance
		Zone de culture cotonnière ancienne. Céréales traditionnelles et maïs. Riz de bas fonds. Arboriculture (bananes, mangues) et maraîchage.	Elevage bovin agro-pastoral. Zone de transhumance
		Riz en maîtrise totale "au fil de l'eau". Contre saison (à 65%), riz en majorité complété par maïs et maraîchage	Pas d'élevage
		Maïs. Céréales traditionnelles. Zone d'extension du coton, Tubercules, Arachide, sésame, niébé. Développement rapide de l'arboriculture (mangues, agrumes, anacarde)	Elevage bovin agro-pastoral. Zone de transhumance et de sédentarisation des éleveurs.
		Canne à sucre à hautes performances	Elevage semi-intensif, Production halieutique
		Céréales traditionnelles. Maïs. Arachide et niébé. Tubercules (surtout igname).	Zone de transhumance et de sédentarisation des éleveurs.



## **ANNEXE 6 : ORGANISATION POUR LA FOURNITURE DES SERVICES (OFFRE DE SERVICES)**

L'organisation pour la fourniture de services agricoles (offres de services) se fera sur la base des missions assignées à chaque catégorie de prestataire de services tel que indiqué dans le schéma de la figure 2.

En outre, le choix des prestataires pour la fourniture d'un service donné sera dicté par les principes d'avantages comparatifs en matière de coût/qualité de la prestation, la disponibilité locale et les compétences effectives des prestataires en compétition. Ces dispositions seront précisées à travers un manuel de procédure sur la contractualisation.

L'organisation de chaque prestataire pour la fourniture de l'offre sera détaillée et annexée au contrat de prestation. Elle est définie de concert avec les demandeurs de manière à leur permettre de s'organiser pour assurer le suivi et l'évaluation interne.

Cette organisation pourrait comporter les aspects suivants :

- Calendrier d'opérations : Un calendrier des opérations est élaboré de concert avec les demandeurs des services ;
- Organisation de l'intervention : Demandeurs et prestataires s'accordent pour assurer l'organisation de l'intervention dans un souci de recherche de cohérence ;
- Suivi-évaluation : Le suivi-évaluation est réalisé de façon interne à tous les niveaux mais un accent est mis sur le suivi-évaluation réalisé par les bénéficiaires qui permet de cerner leur degré de satisfaction.

## ANNEXE 7 : L'APPROCHE CONSEIL AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Conseil aux Exploitations Agricoles est une **démarche d'aide à la décision** visant à promouvoir des raisonnements fondés, entre autres, sur la mesure et la prévision, et les outils développés ont pour but de faciliter cet apprentissage auprès des agriculteurs. Il privilégie une **approche globale de l'exploitation**. Il est basé sur des dynamiques de groupe mais peut comprendre également des phases de suivi et de conseil individuel. Il s'adresse à des individus mais la démarche repose principalement sur des groupes de paysans qui se forment, échangent leurs expériences et réfléchissent sur leurs pratiques.

Le Conseil aux Exploitations Agricoles permet de renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques en combinant innovations paysannes et innovations extérieures, à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs qu'il se fixe pour son exploitation.

Le Conseil aux Exploitations Agricoles est utile non seulement dans le domaine de l'amélioration des techniques de production et des revenus mais aussi en matière d'approvisionnement, d'équipement, de transformation et de commercialisation. Il produit des références techniques, valorise les savoirs locaux, élabore de l'information utile pour les organisations paysannes (par exemple pour les négociations de prix sur la base de coûts de production), contribue à la formation de responsables agricoles. Le Conseil aux Exploitations Agricoles, outre le rôle de catalyseur qu'il peut jouer dans le cadre de la réforme des dispositifs d'appui à l'agriculture, contribue plus globalement à la lutte contre la pauvreté en renforçant les capacités des exploitants à diversifier et sécuriser leurs revenus. Ces impacts importants devraient dans les prochaines années faire du Conseil aux Exploitations Agricoles une composante incontournable dans la définition des politiques agricoles et la réforme des services aux agriculteurs et aux ruraux.

Le Conseil aux Exploitations Agricoles s'appuie sur une **pédagogie** (*animations, rencontres en salle, visites de terrain,...*) et des **outils** (*cahier, fiches,...*) qui sont testés avec les paysans.

Il paraît donc intéressant de **développer des capacités d'expérimentation paysanne au sein des groupes de conseil**. Il pourrait donc être possible, après une année de travail, aux paysans participant à un groupe de conseil d'identifier un à deux thèmes techniques prioritaires en relation avec leurs réflexions et préoccupations qui feront de recherche- action.

**Les expérimentations doivent être simples et le conseiller doit apporter sa contribution en fournissant des éléments méthodologiques** (*comment choisir la parcelle, comment disposer un test, comment analyser les résultats,...*). Dans un premier temps, le choix d'expérimentations ne demandant pas l'apport d'intrants externes au village doit être privilégié afin d'éviter la mise en place d'une logistique hors de portée matérielle des paysans et leurs organisations.

Afin de soutenir durablement le Conseil aux Exploitations Agricoles, il est donc nécessaire d'imaginer des financements provenant de différentes sources (producteurs, participation des filières, subvention de l'état et/ou de la communauté internationale) justifiées par l'intérêt de chacun des acteurs à promouvoir une économie agricole forte. Les appuis en matière de mise au point méthodologique, d'alphabétisation, de formation des conseillers et de capitalisation relèvent normalement du financement public.

Le conseil de gestion basé sur l'analyse des résultats comptables et sur une approche de plus en plus individuelle peut, par contre, répondre aux besoins d'agriculteurs ayant

l'ambition de devenir de véritables entreprises. Une partie significative des coûts du conseil devrait alors être supportée par eux et leurs partenaires commerciaux.

La mise en œuvre d'une expérience en matière de Conseil aux Exploitations Agricoles nécessite un investissement de départ important : concertation avec les producteurs pour dégager les besoins et préciser leur degré d'implication dans les dispositifs de conseil, élaboration et tests avec les producteurs des méthodes et outils du conseil, formation des producteurs et des conseillers. Par la suite des appuis continus restent nécessaires (évolution des outils du conseil, diffusion d'informations techniques et économiques, formation continue des conseillers, suivi évaluation des activités et notamment mesure des impacts, capitalisation des acquis...). Ces appuis peuvent être fournis par différents acteurs (ONG, bureau d'études, recherche) et nécessitent des modalités spécifiques de coordination pour en garantir la qualité.

### **Six principes pour le conseil aux exploitations agricoles**

1. Une bonne politique agricole est indispensable ;
2. La vulgarisation est «facilitation» plus que «transfert de technologies» ;
3. Les producteurs sont les clients, les commanditaires et les partenaires plutôt que les bénéficiaires de la vulgarisation agricole ;
4. La demande du marché induit une nouvelle relation entre les agriculteurs et les fournisseurs de biens et services ;
5. De nouvelles approches sont nécessaires pour ce qui concerne le financement public et les opérateurs privés ;
6. Pluralité des intervenants et décentralisation des actions requièrent coordination et concertation entre acteurs.

## ANNEXE 8 : RECHERCHE/DEVELOPPEMENT (R/D)

Les fonctions et rôles de la R/D en agriculture sont:

- Servir de trait d'union entre recherche et développement ;
- Permettre l'identification des contraintes au développement agropastoral ;
- Suivre et appuyer la conduite et la mise en œuvre des outils de R/D ;
- Servir de canal pour l'introduction et la diffusion des innovations technologiques ;
- Faciliter l'accès des producteurs à l'information.

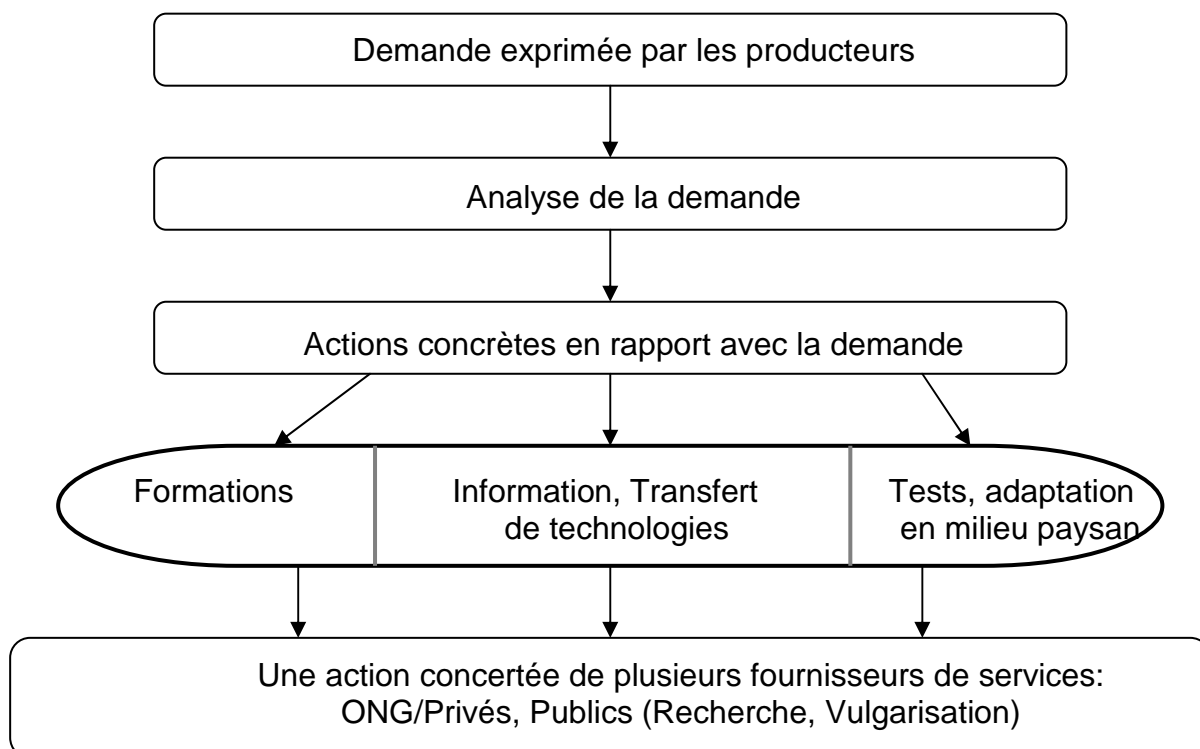
La mise en œuvre des microprojets ou projets des OP en matière d'appui-conseil renvoie inévitablement à des questions d'adaptation ou de démonstration de certaines technologies, de renforcement des capacités des producteurs et des agents de vulgarisation (publics et privés). C'est à ces questions que la R/D apporte une réponse. Au regard de ce qui précède, la mise en œuvre des projets des OP dans le cadre de l'appui-conseil à la demande devrait prendre en compte les activités de R/D.

Vu l'importance de la coordination des activités de R/D et de la capitalisation des acquis en la matière, il importe qu'il soit mis en place un dispositif de coordination aux différentes échelles : nationale, régionale, provinciale et communale. De tels mécanismes auront pour rôle de favoriser la concertation et la synergie d'actions entre les différents acteurs.

L'Approche Développement Participatif de Technologie (DPT) contribuera à la mise en œuvre de cette option fondamentale.

La méthode DPT se fonde sur le fait que :

- d'une part, les producteurs possèdent des connaissances accumulées depuis des générations, développent des technologies qui leur sont propres sans appui extérieur ;
- d'autre part, les scientifiques (chercheurs et vulgarisateurs) développent aussi des technologies à leur niveau mais dont les impacts seraient plus bénéfiques s'ils travaillent étroitement avec les producteurs.



**Schéma de la démarche DPT**